

LA SESSION FEDERALE

SEULES LES PROVINCES PEUVENT DECIDER SI L'IMPORTATION PRIVEE DE LIQUEURS SERA TOLEREE

C'est la déclaration que fait sir Lomer Gouin en discutant le projet de loi actuellement devant la Chambre et qui tend à exercer un contrôle plus efficace du commerce de contrebande. — Le pendaion de Fort-Saskatchewan.

LES COMPAGNIES D'IMPORTATION

On trouve étrange qu'elles établissent leurs entrepôts dans des villes à l'intérieur de la province de la Colombie Anglaise, ce qui entraîne une manutention plus dispendieuse. — Le procureur-général de la Colombie Anglaise.

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — Des accusations contre le procureur général Manson de la Colombie-Anglaise ont été portées aujourd'hui à la Chambre des Communes à la suite de la double réimpression de la loi pour limiter l'importation des liquides dans les provinces de la Colombie-Anglaise et de Québec qui n'ont pas la prohibition établie en ce moment soumis à l'étude de la Chambre. "Nous nous réunissons aujourd'hui dans l'ombre d'une tragédie de la Passe-du-Nid-au-Corbeau" déclare l'hon. H. H. Stevens, député conservateur de Vancouver Centre avant de décrire comment l'exportation de la Colombie-Anglaise se faisait autrefois sur les côtes du Pacifique.

Certaines maisons, dit M. Stevens demandèrent et obtinrent du procureur général de la Colombie-Anglaise et du gouvernement provincial la permission de transporter leurs établissements à la Passe-du-Nid-au-Corbeau à cinq ou six cents milles du point où se font les exportations et ils y établissent des maisons d'exportation. Tout le monde dans la Colombie-Anglaise sait que les affaires d'exportation de ces maisons étaient des affaires de contrebande, enfreignant délibérément les lois américaines et les lois de l'Alberta. Et les misérables qui ont été pendus ce matin ont commis leur crime en faisant ce commerce dans la Passe-du-Nid-au-Corbeau, commerce qui avait été établi dans cette région avec le consentement du procureur général.

Le but de ce projet de loi est de prohiber l'importation des liquides par des particuliers dans les provinces de Québec et de la Colombie-Anglaise ou la vente des liquides est entre les mains du gouvernement provincial. On fait exception cependant pour les manufacturiers et les exportateurs. W. C. McQuarrie de New-Westminster propose en amendement de faire un référendum provincial sur la question de savoir si une personne autre que le gouvernement provincial devrait avoir la permission d'importer des liquides dans ces provinces.

Le projet de loi et l'amendement seront de nouveau étudiés plus tard. La cause Piccarolo vint sur le tapis à la Chambre cet après-midi, lorsque commença l'étude d'un projet de loi pour empêcher la contrebande des liquides.

L'hon. H. H. Stevens déclara que la Chambre se réunissait dans l'ombre du dernier acte d'une tragédie de la Passe-du-Nid-au-Corbeau qui avait amené la mort par pendaison de deux personnes. Il n'a rien à dire au sujet de la pendaison. L'homme et la femme ont probablement eu ce que méritaient leur mauvaise vie. La tragédie a une portée sur la question qui est soumise à la Chambre. Autrefois l'exportation des liquides de la Colombie Anglaise se faisait pour la plus grande partie sur les côtes du Pacifique. Le fait qu'il y a des lois pour la prohibition dans l'Alberta et dans les Etats-Unis rendait la côte le seul point logique et raisonnable pour établir des maisons d'exportation de liquides. Un certain nombre de ces maisons ont été transportées à la Passe-du-Nid-au-Corbeau. Pour qu'elles puissent s'y établir, il leur fut nécessaire d'obtenir la permission du procureur-général de la Colombie Anglaise.

"Tout le monde dans la Colombie Anglaise, déclara M. Stevens, sait que le commerce d'exportation qui se fait de ces maisons est un commerce de contrebande, violant délibérément les lois des Etats-Unis et les lois de l'Alberta et ces misérables qui furent pendus ce matin ont commis leur crime odieux en faisant ce commerce dans la Passe-du-Nid-au-Corbeau, commerce qui fut établi dans cette région avec le consentement du procureur-général." Le procureur-général de la Colombie Anglaise n'a pas essayé d'arrêter ce commerce. Il aurait pu refuser d'accorder les permis pour ces entrepôts à l'intérieur du pays. Il avait le moyen de les contrôler en mains et il ne s'en est jamais servi, dit M. Stevens. Bien plus, quand une exportation de liquides se fait un permis est nécessaire. Le procureur-général aurait pu employer un de ses inspecteurs pour voir si la liqueur consignée au Mexique était envoyée dans ce pays ou ailleurs.

M. Stevens déclara que le procureur général désirait obtenir un contrôle politique sur les brasseurs et sur les autres personnes qui demandent des permis dans la Colombie-Anglaise.

On pourrait en conclure, dit M. Stevens que le procureur-général de la Colombie-Anglaise a besoin de cette loi pour mettre la loi en vigueur, mais c'est l'opinion générale cependant qu'il n'a jamais exercé les droits qu'il possède déjà pour ce qui concerne les entrepôts d'exportation. Le résultat de cette loi serait de lui donner plus de contrôle encore.

M. Stevens se plaint que dans le passé certaines compagnies ont été choisies parce qu'elles convenaient aux agents du gouvernement. De ces compagnies seules, des liquides ont été

achetées de sorte que beaucoup de marques bien connues des plus fines liqueurs sont sans renseignements ne sont pas vendues du tout.

SIR LOMER GOUIN
Sir Lomer Gouin, ministre de la justice dit que le but du projet de loi est de limiter l'importation des liquides intoxicants dans les provinces de la Colombie-Anglaise et de Québec où la vente des spiritueux se fait sous le contrôle du gouvernement provincial.

Est-ce que le but de la loi, en raccourci, est de contrôler la contrebande des liquides ? demande le général Clark de Burrard.

Sir Lomer Gouin : C'est le but.

Le général Clark dit qu'il désire voir contrôler la contrebande qu'il considère comme un mal. En vertu de la loi actuelle les particuliers ont la permission d'importer des liquides en payant une taxe qui rend l'importation presque impossible pour les gens riches. La taxe est telle que le coût de la liqueur importée est égal au prix de vente du gouvernement. La prohibition de l'importation particulière n'est donc pas nécessaire.

Quant aux entrepôts, presque tous leurs permis furent émis depuis 1920, année où la nouvelle loi des liquides de la Colombie-Anglaise vint en vigueur. Il est remarquable que beaucoup de ces entrepôts sont établis dans les villes à l'intérieur de la Colombie-Anglaise. Le but de leur établissement est manifeste. Si un homme voulait faire l'exportation des liquides légalement il ne les mettrait pas en entrepôt à l'intérieur pour ne pas avoir à les manoeuvrer plusieurs fois avant de les expédier par mer. Le résultat de ce projet de loi est de permettre au gouvernement de la Colombie-Anglaise de faire des lois par des arrêtés ministériels. C'est au peuple de la province de décider si oui ou non il désire qu'il y ait de l'importation faite par les particuliers.

Sir Lomer Gouin dit que le gouvernement de la Colombie-Anglaise a informé le gouvernement fédéral que les compagnies qui faisaient l'importation abusaient beaucoup de leur privilège. Les gouvernements des provinces de Québec et de la Colombie-Anglaise soutiennent qu'il est dans l'intérêt du peuple qu'il y ait pas d'importation par les particuliers.

L'hon. J. H. King, ministre des travaux publics, fait remarquer que l'achat des liquides est fait par une commission d'achat, ce à quoi M. Stevens réplique que la commission ne s'est nullement bien acquittée de ses fonctions.

St. W. Jacobs, (libéral, Georges-Etienne Cartier), intervient pour dire que la Chambre n'est pas intéressée dans les discussions politiques de parodie de la Colombie-Anglaise.

R. J. Woods, (progressiste, Dufferin), déclare qu'il est en faveur du projet de loi parce qu'il croit qu'il est dans l'intérêt de la tempérance en général.

Le Dr S. F. Tormie, (conservateur, Victoria), dit que certains pouvoirs ont été donnés au gouvernement de la Colombie-Anglaise après un plébiscite. Il croit que ces pouvoirs ne devraient pas être augmentés à moins que le peuple n'ait la chance d'exprimer son approbation. Le Dr Tormie dit qu'à la suite d'une enquête sur les comptes publics à la dernière session, on a trouvé qu'inutilement des prix très élevés avaient été payés pour des liquides.

Il fut aussi établi, dit le Dr Tormie, que de la liqueur avait été diluée avec du jus de prune ou de l'eau. Un "vignoble" avait été établi près de Vancouver pour manufacturer du vin de port. "Cela ne ressemblait pas à un vignoble cependant, dit le Dr Tormie, et certainement cela ne sentait pas comme un vignoble."

M. W. G. MacQUARRIE
W. G. MacQuarrie, (progressiste, New-Westminster), demande qu'un public sans tenir compte des raisons politiques est que l'administration de la loi des liquides dans la Colombie-Anglaise n'a pas été satisfaisante et aussi que les poursuites pour infraction à cette loi n'ont pas été satisfaisantes.

Il réfère à un article de rédaction qui déclare que l'argent des compagnies de liquides a été employé pour corrompre les législateurs au parlement fédéral et assurer la défaite du projet de loi actuel. "En tant que je suis concerné je n'ai rien reçu de cet argent et je crois que celui qui a écrit cet article est un bel exemple de la groupe d'Ananias."

M. McQuarrie demande pourquoi imposer au peuple de la Colombie Anglaise quelque chose qu'il ne demande pas et sur quoi il ne pourra pas voter. Beaucoup de gens dans la Colombie Anglaise ont été choqués par la loi des liquides de cette province parce qu'elle leur donnait le droit d'importer des liquides pour eux ou pour leur famille. Ils ne croient pas devoir être obligés de servir des liquides qui ont été manipulés par un gouvernement provincial. Il propose un amendement qui, s'il était accepté, serait qu'il de-

DES MESURES PLUS ENERGIQUES DANS LA RUHR

C'est ce à quoi les Alliés décident de recourir pour faire céder

L'ALLEMAGNE

Dix directeurs des usines Krupp seront traduits en cour martiale

(Cable de la Presse Associée)

Dusseldorf, 3. — La Ruhr sera gouvernée avec une main plus ferme à partir d'aujourd'hui, maintenant que la dernière offre des Allemands a été refusée par les gouvernements français et belge selon ce qui a été déclaré ce soir aux quatuor généraux ici. On n'a pas fait connaître quelles sont les mesures de coercition que prendront encore les Français et les Belges pour obliger l'Allemagne à céder mais on présume que le général Degoutte, qui commande l'armée d'occupation, projette de mettre en vigueur quelques-uns de ses décrets qui ont déjà été promulgués mais qui n'ont jamais été mis en vigueur.

Un décret publié il y a un mois stipule que tous les véhicules tombent sous la surveillance immédiate des autorités militaires s'ils sont susceptibles de servir au transport du charbon.

Les Allemands prétendent que si ce décret est mis en vigueur toutes les industries de la Ruhr fermeront leurs portes d'ici un mois.

La résistance passive ne semble pas diminuer.

La production de coke dans la Ruhr est très basse elle ne dépasse pas huit à dix mille tonnes par jour. Toutes les usines de coke sauf celles exploitées par les Français et les Belges ont été fermées. Les Allemands estiment que le coke qui est actuellement dans la Ruhr sera complètement expédié dans deux semaines.

LE PROCES DES KRUPP

Essen, 3. — Le procès en cour martiale des directeurs des usines Krupp qui avait été remis plusieurs fois a été définitivement fixé pour demain et samedi. Dix hommes subiront leur procès y compris le Dr Gustave Krupp von Bohlen, président de la compagnie. Les autres sont cinq directeurs : Bernhard, Bruhn, Hartwig, Oesterlin, Bauer et Schaefer, deux directeurs des travaux, Schaepler et Cuntz, le conseiller de l'usine Muller et le surintendant Gross du département des apprentis. Le directeur des travaux Ritter et le chef des pompiers Igne ont été relâchés et ne seront pas poursuivis.

La poursuite et la défense feront entendre chacun vingt témoins. Les défenseurs sont accusés d'avoir incité les ouvriers des usines Krupp à attaquer un détachement des troupes françaises au mois de mars. Il y avait eu plusieurs pertes de vie.

En vigueur le 12 juin

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 2. — Le gouvernement américain a pris une attitude définitive au sujet du transport des spiritueux dans les eaux territoriales américaines. Il a déclaré que l'interprétation rigoureuse de la loi de la prohibition donnée par la cour suprême deviendrait en vigueur le 10 juin. Le trésor a demandé au secrétaire Hughes de communiquer avis de cette décision à tous les gouvernements étrangers. Bien que l'attitude adoptée par l'administration semble empêcher tout recel maintenant il semble certain que des représentations seront faites par plusieurs gouvernements étrangers qui regardent l'interprétation par les tribunaux comme une violation de leur droit.

Service repris entre
la Malbaie et Québec

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 2. — On a rapporté aujourd'hui que le service régulier entre Québec et la Malbaie sur le chemin de fer Québec-Saguenay, qui avait été interrompu à la suite de plusieurs éboulements et de plusieurs inondations, a recommencé à huit heures ce matin quand le premier train pour voyageurs depuis trois jours a quitté cette ville. Le service maintenant continuera comme d'habitude.

Dans les autres divisions du National Canadian on rapporte que la situation est normale que les trains circulent et que l'on a fini de réparer la voie là où des éboulements s'étaient produits.

mande de tenir un référendum sur la question de savoir si les particuliers peuvent importer des liquides dans la Colombie-Anglaise.

M. McQuarrie commença à énumérer des objections au système de la vente des liquides dans la Colombie-Anglaise quand l'Orateur le rappela à l'ordre. Poursuivant son discours, M. McQuarrie dit que la Colombie-Anglaise avait été appelée le paradis des contrebandiers. On en vend beaucoup plus aux individus qu'ils ne peuvent consommer. Il dit de l'administration de la loi des liquides dans la Colombie Anglaise qu'elle est "pourrie".

L'honorable Stewart lui demanda si ses déclarations désirent le maintien des entrepôts d'exportation de liquides dans la Colombie Anglaise et M. McQuarrie répond que ses électeurs ne croient pas que le gouvernement devrait avoir plus de chance de déboucher le public.

M. McQuarrie parlait encore à six heures quand on rapporta que l'étude du projet de loi progressait et la portation abusait beaucoup de leur liberté. Chambre ajourna jusqu'à jeudi après-midi.

L'ADMINISTRATION DU CAN.-NATIONAL FORT CRITIQUEE

Le sénateur Staunton critique l'achat d'un terrain à Toronto

LE SENATEUR REID

Il propose l'abolition des petits bureaux où on vend les billets

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 2. — Une amère critique de l'administration des chemins de fer canadiens nationaux pour l'achat d'un terrain destiné aux bureaux des billets, situé à l'angle des rues King et Yonge, Toronto, a été adressée aujourd'hui devant les membres du Sénat par le sénateur Lynch-Staunton. Il a dit que \$1,100,000 ont été payés pour ce site en question, alors qu'il y a quatre ans, le même terrain avait été acheté par la banque Impériale pour la somme de \$700,000. La seule excuse pour faire cette acquisition, dit le sénateur Lynch-Staunton, était que le C.P.R. avait un bureau sur le coin opposé. Le Canadian National aurait pu se procurer l'immeuble de la banque Hamilton, adjacent au C.P.R., pour moins d'un million. Actuellement, pour ériger un édifice convenable sur le site acheté, il faudrait dépenser un autre million. Le gouvernement devrait laisser entendre à l'administration qu'elle ne doit pas placer sur les épaules du peuple canadien d'autres fardeaux qui se manifestent par une augmentation de taxes. Le sénateur croit qu'il serait préférable que le gouvernement prenne le contrôle du système des chemins de fer, s'il doit en assumer les responsabilités. Il a suggéré de plus l'abolition de tous les bureaux où on vend des billets, cette vente devant se faire à la gare.

Le sénateur J. D. Reid a proposé l'abolition des petits bureaux où on vend les billets. Il s'est opposé à l'érection d'un nouvel immeuble à Toronto, tant que les déficits continuent à s'accumuler, et à l'achat de l'immeuble de la banque Hamilton, pour être converti en bureaux du Canadian National. Le sénateur W. H. Bennett croit qu'il est absurde de dépenser un million pour un édifice à Toronto. Il a fait une forte opposition à la vente des vaisseaux de la marine marchande du Canada sur les Grands Lacs, alléguant que ces vaisseaux pourraient être utilisés et contribuer à diminuer le taux des grains pour le fermier de l'ouest. C'est un mauvais temps pour vendre ces vaisseaux quand le marché est à l'abandon. Il a demandé au gouvernement de s'enquérir qui a autorisé sir Henry Thornton de vendre ces vaisseaux et si ces vendeurs ont des intérêts dans les compagnies de transport sur les Grands Lacs.

Le sénateur Webster s'est d'avis que ces vaisseaux soient utilisés au transport des grains cette année jusqu'à ce qu'on reçoive une offre satisfaisante pour les vendre. Le sénateur Robertson a exprimé l'opinion que toute dépense considérable faite par le Canadian National ne fut permise qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Le sénateur Turfitt a dit qu'il serait convenable de donner nos chemins de fer pour un dollar, si le Canada pouvait trouver quelqu'un pour en assurer toutes les obligations et en libérer le pays.

Le sénateur Schaffner a proposé l'ajournement des débats.

EST-CE UNE PROMESSE DE M. DRURY?

Un projet de loi relatif
ment aux routes

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 2. — Une accusation de manquement à la parole donnée a été portée aujourd'hui par M. Ferguson contre M. Drury. M. Ferguson a déclaré que M. Drury avait promis qu'il ne soumettrait plus de législation contentieuse et maintenant l'hon. M. Biggs, le ministre de la Voirie, présente un projet pour dispenser les comités ruraux de contribuer aux routes provinciales. Dans les couloirs, on dit que c'est une tactique pré-électorale pour enlever à l'Ontario rural une cause de plaintes.

La discussion se termina quand M. J. A. Currie, Toronto, déclara que le bill n'avait pas été précédé d'une résolution. L'Orateur donnera sa décision demain.

M. Ferguson a promis de combattre la mesure.

Le taux du
change affecté

Londres, 2. — La publication de la note allemande à Londres a affecté adversément le taux du change sur Berlin, Paris et Bruxelles, ces mouvements expriment la croyance que Paris rejettera la note.

L'offre des Allemands

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 3. — Une déclaration publiée par le parti ouvrier parlementaire déclare que la dernière offre des Allemands pour régler les réparations offre une base pour les négociations entre l'Allemagne et les gouvernements alliés et presse le gouvernement anglais de publier immédiatement une déclaration en ce sens.

Mgr Gariépy

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 2. — Mgr Gariépy, recteur de l'Université Laval de Québec, recevra le degré de Docteur en Lois de l'Université de Toronto.

QUE COUTE LA PRODUCTION D'UNE MACHINE AGRICOLE?

C'est ce que veut mais ne peut savoir le comité d'enquête à Ottawa

M. THOMAS BRADSHAW

Cet important témoin reviendra devant le comité avec des chiffres précis

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 2. — L'augmentation dans le coût du matériel, de la main-d'œuvre et du fret est surtout responsable de l'augmentation des prix des machines agricoles, selon le témoignage rendu devant le comité spécial qui enquête sur l'agriculture, par Thomas Bradshaw, directeur général de la Massey Harris Company.

M. Bradshaw dit que le matériel est augmenté de 80 à 127 pour cent, que la main-d'œuvre coûte 113 pour cent et que le fret est de 44 pour cent depuis 1913. L'immobilisation du capital est aussi importante. Les fermiers doivent actuellement \$8,000,000 à la Massey Harris Company. L'intérêt moyen est de 7 1/2 p.c. l'intérêt dans l'Ontario est de 7 p.c. tandis que dans l'ouest il est de 8 à 9 p.c.

Thomas Sales (Saltcoats) attire l'attention sur le fait que 9 pour cent dans la Saskatchewan, M. Bradshaw dit que le prix d'une machine vendue à terme est plus élevé que si elle est payée comptant. Habituellement 18 mois s'écoulent avant que la compagnie soit payée pour ses marchandises.

A l'hon. J. E. Sinclair, le témoin dit que sa compagnie a fait plus de profits sur son commerce d'exportation que sur les ventes canadiennes. Les prix à l'étranger sont plus hauts qu'au Canada. Le prix des machines agricoles au Canada a augmenté de 64 pour cent depuis 1913.

Comparant les prix de détail pour les machines du Canada avec les mêmes prix aux Etats-Unis, M. Bradshaw déclare que le marché des Etats-Unis est inondé de machines à très bon marché à cause de la superproportion. Les manufacturiers de machines sont dans la nécessité de se procurer de l'argent comptant et de vendre à grande perte. Une compagnie de Québec dans des difficultés financières a offert des machines à 50 p.c. du coût de production.

Si on prend plusieurs machines différentes la moyenne de la différence entre elles n'est pas égale à la moyenne de la différence dans les taux du fret. Dans la Saskatchewan et l'Alberta la différence est en faveur du fermier canadien si on compare avec les points situés immédiatement au-dessous de lui.

T. W. Caldwell, progressiste, Carlton, N.-B., dit qu'il n'a jamais connu une époque où la machine agricole n'était pas suffisamment meilleur marché dans le Maine pour que les fermiers courent le risque de passer une machine en contrebande chaque fois qu'ils le pouvaient.

M. Bradshaw dit que tandis que le prix des machines agricoles augmentait de 64 pour cent depuis 1913 les autres articles que le fermier était obligé d'acheter avaient beaucoup plus augmenté. Le vêtement a augmenté de 76 pour cent, la quincaillerie de 86 pour cent, le bois de 79 pour cent, et divers autres articles de 89 pour cent. La réduction des droits, l'an dernier, n'a pas affecté les prix, dit le témoin, l'augmentation de la taxe sur les ventes a annulé la réduction du tarif.

Quant on lui demanda de produire un état du prix coûtant d'une machine agricole le témoin répond que les manufacturiers aujourd'hui ne travaillent pas sur le prix coûtant mais sur l'espérance. Sa compagnie a perdu \$500,000 l'an dernier et plus de \$1,228,000 l'année précédente. Le prix du matériel aujourd'hui est si variable que les manufacturiers peuvent difficilement établir le coût. Les manufacturiers sont dans des conditions anormales ne travaillant qu'à moitié de leur capacité parce qu'elles ont un large surplus de production en avant d'elles.

Le témoin dit qu'il ne peut pas voir comment un état du prix coûtant pourrait être donné.

Vous dites que vos prix de détail sont justes et raisonnables; nous disons: laissez-nous avoir les détails de vos frais de fabrication, dit M. McMaster; je ne puis accepter l'idée que vous ne savez pas à quelques sous près combien chaque machine vous coûte.

M. Bradshaw dit que les prix actuels reposent jusqu'à un certain point sur ce qui a été obtenu précédemment.

M. McMaster demande que le comptable en chef de la compagnie soit envoyé pour donner les détails. M. Bradshaw dit qu'il préfère revenir lui-même et qu'il fera de son mieux.

M. Sales questionne le témoin au sujet d'une déclaration du professeur Oliver, de Saskatoon, qui a dit qu'il n'en coûtait que \$38 pour fabriquer une lieuse et sur une autre déclaration que si un train chargé de lieuses était brisé le chemin de fer n'aurait à payer que \$30 par lieuse, ce qui était le coût de production. Le témoin déclare, véhément, qu'il n'y a jamais eu de tel train brisé ni qu'un tel paiement ait jamais été fait.

M. Bradshaw sera rappelé par le comité la semaine prochaine. Demain le comité s'occupera des crédits ruraux dans l'Ontario.

Sam. Gompers approuve

Washington, 2. — Samuel Gompers, président de la fédération américaine du travail, a endorsed aujourd'hui l'attitude du président Harding pour la participation des Etats-Unis au tribunal permanent de justice internationale.

CE QUE SERA LE PROCHAIN BUDGET

Nous allons faire disparaître... dit M. Fielding et il change de sujet

ITALIE-CANADA

Le traité accorde le traitement de la nation la plus favorisée

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 2. — Le nouveau traité de commerce entre le Canada et l'Italie a été adopté par la Chambre aujourd'hui en comité et il attend maintenant sa troisième lecture.

Le traité stipule que chaque pays devra accorder aux produits de l'autre le traitement de la nation la plus favorisée. "Tout ce que nous accordons à un autre pays étranger, nous devons l'accorder à l'Italie. Tout ce que l'Italie accorde à un autre pays étranger, elle doit nous l'accorder. C'est toute l'histoire du traité" selon l'hon. W. S. Fielding, ministre des Finances.

Au cours du débat, M. Fielding donna en passant un indice de ce que sera le prochain budget. Il était à discuter avec sir Henry Drayton sur le tarif. "Nous avons enlevé quelque chose l'an dernier, déclara M. Fielding, et nous allons faire disparaître..."

Aussitôt la Chambre devint très attentive. Mais M. Fielding arrêta et il ajouta, comme la Chambre souriait: "Peut-être que nous pourrions enlever quelque chose cette année si nous le désirons."

M. Fielding dit qu'il était nécessaire d'adopter les clauses du traité qui étendent à l'Italie ce que l'on appelle le traitement de la nation la plus favorisée. Dans le traité antérieur, on avait stipulé ce traitement pour les principales exportations du Canada et de l'Italie qui entraînaient dans l'un ou l'autre pays. Depuis le commencement de la guerre, le commerce du Canada avec l'Italie avait augmenté d'année en année. Le traité actuel donne des résultats satisfaisants, mais il ne donne aucune garantie pour l'avenir.

La résolution fut adoptée et le projet de loi subit sa première et sa deuxième lecture.

Sir Henry Drayton demanda alors si les traités avec la France et l'Italie n'ont pas pour effet de leur donner le droit d'accorder un tarif de préférence à tous les pays qui sont sur leurs frontières, tarif de préférence auquel n'a pas droit le Canada.

M. Fielding dit que l'Italie recevait les mêmes droits qui sont donnés à la France.

En vertu du traité français, continue sir Henry, la France peut donner aux pays qui sont sur ses frontières, un meilleur traitement qu'au Canada. L'Italie, semble-t-il, allait être placée dans la même position.

M. Fielding soutient qu'il est plus important de considérer si le Canada reçoit un traitement aussi favorable ou meilleur que les Etats-Unis.

Sir Henry Drayton demanda si en vertu de ce traité l'Italie ne pourrait pas donner à la Tchéco-Slovaquie un tarif de préférence sur le blé qui n'aurait pas le Canada. Le blé étant actuellement sur la liste exempte de droits ne pourrait-elle pas imposer un droit et donner à la Tchéco-Slovaquie un tarif plus bas qu'au Canada.

M. Fielding admet que cela est possible, mais il dit que si cela était fait ce serait une raison suffisante pour dénoncer le traité. Cependant il ne regarde pas cette possibilité comme très sérieuse.

LES SOIERIES

Sir Henry critique alors le tarif canadien sur les soieries. Tel qu'il est, il a favorisé la Suisse et le Japon plus que la France, car ces deux premiers pays vendent beaucoup plus de soieries au Canada que la France. De plus les Etats-Unis ont un moyen de tarif ont développé l'industrie des soieries dans leur pays. Elle doit céder à importer la soie brute et les soieries y sont moins cher qu'au Canada.

L'hon. M. Fielding dit que sir Henry a parlé comme si les soieries entraient au Canada sans payer de droits. Il doute si les soieries sont moins cher aux Etats-Unis qu'au Canada. Dans tous les cas beaucoup de gens considèrent que l'industrie de la soie au Canada est suffisamment protégée. Si sir Henry a tant confiance dans le tarif américain, pourquoi au nom du ciel ne l'a-t-il pas mis en vigueur pendant qu'il en avait la chance?

Le gouvernement précédent a recueilli des renseignements par tout le pays sur le tarif et puis il n'a rien fait. Bien plus les traités avec les nations favorisées ont été en vigueur pendant tout le temps que sir Henry a été ministre des Finances. Si ces traités sont si mauvais pourquoi ses amis conservateurs ne les ont-ils pas répudiés?

Il est curieux que l'on trouve maintenant pour la première fois que ces traités nous font tort. Le traitement de la nation la plus favorisée affirme M. Fielding assure au Canada un tarif aussi bas que les pays concernés accordaient au reste du monde. Sans ce traité qui nous accorde le traitement de la nation la plus favorisée, un pays pourrait en aucun temps faire une convention qui serait au désavantage du Canada.

Sir Henry Drayton rétorque qu'il est inutile de discuter si le dernier gouvernement a fait bien ou mal. La question est de savoir ce qu'il y a de meilleur pour le Canada aujourd'hui.

M. Fielding est-il satisfait de la situation actuelle? Quinze mille personnes sont parties d'Halifax depuis qu'il est monté au pouvoir. M. Fielding aime-t-il cela?

Quant aux soieries sir Henry demande de vérifier auprès des dames de sa propre famille si les bas de soie ne sont pas moins chers de l'autre côté de la frontière qu'au Canada. L'industrie de la soie comme celle du ferblanc a été systématiquement édi-

AVERTISSEMENT DE LA FRANCE A LA TURQUIE

La France s'objecte à la concentration des troupes turques sur la frontière de

LA SYRIE

Elle demande le retrait de ces troupes ou elle refusera de négocier à Lausanne

(Cable de la Presse Associée)

Lausanne, 2. — La France a officiellement averti la Turquie qu'elle ne voit pas d'un bon oeil la concentration des troupes turques sur la frontière de Syrie. Elle a également ajouté que, à moins de faire cesser le déploiement militaire turc à cet endroit, elle ne pourra que difficilement entreprendre les négociations en vue de la paix, à Lausanne.

Telle est la nouvelle obtenue de la délégation française ce soir. Cette nouvelle a causé une forte sensation et aura pour conséquence de hâter les conférences entre les chefs alliés.

Le chargé d'affaires de France a remis l'avertissement à Constantinople et le général Pellé, le haut commissaire français, a communiqué celui-ci à Ismet pacha qui doit consulter à cet effet son gouvernement. Le général Pellé avait déjà fait part à Ismet pacha du mécontentement de la France en rapport avec la mobilisation turque. Il avait ajouté que, si le but de cette mobilisation était d'intimider la France, pendant que les troupes de celle-ci étaient retenues en Allemagne, ce but ne sera pas atteint.

Le général avait déclaré à Ismet pacha que la France ne voulait pas qu'on lui jette de la poudre aux yeux. Le dernier avertissement à la Turquie va encore plus loin et, si ce dernier pays refuse d'accéder à la demande de la France, la continuation des pourparlers de Lausanne peut être considérée comme problématique, en tant que la France est concernée.

Les représentants turcs ont publié une déclaration par laquelle ils soutiennent qu'ils avaient le droit de mobiliser les troupes en Cilicie.

La déclaration contenait cette phrase: "Après tout, nous sommes en guerre avec les alliés et la Grèce, ce nous avons parfaitement le droit de maintenir des troupes à l'endroit que nous jugeons convenable."

La Turquie possède environ 30,000 soldats en Cilicie, et le général Veyran, le commandant français, se trouvera à la tête d'une troupe de 26,000 hommes, la plupart des coloniaux, quand il arrivera en Syrie comme haut commissaire.

Les représentants français ont expliqué qu'il n'y avait aucune limite de temps fixée dans l'avertissement à la Turquie et qu'il n'y avait pas raison politique de retarder les négociations de Lausanne. L'opinion générale est que la controverse franco-turque sera réglée et ne sera pas

LA SESSION FEDERALE LES AGITATEURS ETRANGERS SERONT DEPORTES

Une clause du bill de l'immigration pourvoit à la déportation

BRITANNIQUE OU NON

On étudie mais défère les clauses concernant la naturalisation

(Tribune de la presse)

Ottawa, 3. — Cinq importantes mesures du gouvernement ont été mises à l'étude au cours de la séance d'aujourd'hui. Le projet de modification à la loi du droit d'auteur a été adopté en troisième lecture, sans discussion. Sir Lomer Gouin a fait adopter ses modifications à la loi de tempérance. Le ministre présente cette mesure à la demande de la Colombie Anglaise, qui comme la province de Québec, a un monopole d'Etat sur la vente de la bière. Mais, dans cette province, il se fait un commerce illégal de boissons qui s'alimentent des importations illicites.

Afin de mettre un terme aux violations de la loi, la législature de la Colombie Anglaise a demandé au ministre fédéral de la justice de prohiber toute importation privée de liqueurs dans la province.

Présentant que cette mesure est contraire au désir de la population de la province les députés conservateurs ont combattu son adoption. Ils ont essayé de faire passer la loi de la province de la Colombie Anglaise à la législature fédérale. Ils ont prétendu que le gouvernement fédéral ne doit pas s'immiscer dans le domaine provincial et prohiber ainsi l'importation des liqueurs.

Aux critiques de la gauche sir Lomer riposte qu'il modifie la loi de la province dans le sens que cette province la demande. D'autre part, il est évident que la gauche est mal venue d'accuser le ministre d'intervenir dans le domaine provincial en interdisant l'importation dans une province.

L'importation implique nécessairement une transaction interprovinciale qui ressortit exclusivement à la compétence fédérale. La législature provinciale n'a pas le droit de prohiber une importation parce que la constitution a prévu que le fédéral légifèrerait seul la matière.

De sorte que les conservateurs ont surtout cherché à discréditer le monopole en Colombie Anglaise. M. Black par exemple est allé jusqu'à dire que le gouvernement vendait de la mauvaise bière à des prix exorbitants.

A cela M. Neill, député indépendant de la Colombie a répliqué, "Je m'y connais en bière, je connais au moins la bonne. Je puis dire que celle que vend le gouvernement est bonne."

Le débat fut en somme assez court et le projet fut adopté en troisième lecture.

L'hon. Charles Stewart, ministre de l'intérieur a fait étudier pendant quelque temps ses modifications à la loi d'immigration. La plus importante modification est celle qui autorise le gouvernement de déporter tout sujet non naturalisé qui tend par ses actions, ou par des paroles ou ses écrits, à troubler gravement la paix publique.

La gauche demande si cette loi s'appliquera à un sujet britannique. Le ministre répond qu'elle s'applique. La gauche s'indigne.

M. Jacobs: "Un indésirable qu'il soit sujet britannique ou non doit être déporté."

Cette clause importante se lit comme suit: "Chaque fois qu'une personne ou un citoyen canadien, par ses actions, ou par des paroles ou ses écrits, tend à troubler gravement la paix publique, le gouvernement de la Grande-Bretagne ou du Canada, ou de quelque gouvernement étranger, ou par des paroles ou ses actions, ou qu'elle est notoirement connue pour appartenir ou qu'elle est soupçonnée d'appartenir à quelque société ou organisation secrète qui extorque de l'argent à quelqu'un qui réside au Canada, sera considérée comme immigrante non désirée."

Cette personne est passible de déportation d'une façon sommaire et sans subir de procès. Sujet britannique ou non tout perturbateur de l'ordre et de la paix publique peut être déporté. C'est une clause très sage puisqu'il pousse chez nous dans une certaine mesure les immigrants qui nous arrivent de tous les coins du monde des individus suspects. Au Canada, si le gouvernement ne prend pas des mesures énergiques ces gens par leur nombre qui peut grossir pourraient un jour disposer d'une influence néfaste et troubler gravement notre vie politique. Les leçons de la guerre nous ont enseigné à ce sujet.

Cette importante question a été laissée en délibéré à la demande de l'opposition.

Le projet du secrétaire d'Etat, l'hon. A. B. Cope, sur la naturalisation a provoqué un long débat. Une question d'une nature plus importante était en jeu. Le projet de M. Cope présentait que tout étranger qui n'est pas un pègre britannique est sujet britannique. Il remplit deux conditions principales destinées à montrer son attachement et sa sympathie à l'égard de l'empire britannique, savoir, que la naissance de l'enfant soit enregistrée en même temps à un consulat britannique et que l'enfant, à sa majorité, affirme sa nationalité britannique par une déclaration régulièrement enregistrée.

Le dispositif du projet de loi sur l'enquête modifie sensiblement l'ancienne loi. Il prescrit une méthode d'enquête locale par les juges des différents cours, la demande au secrétaire d'Etat étant déposée chez le greffier de la cour. Cette méthode n'est pas aussi satisfaisante qu'on l'avait pensé lors de l'adoption de la loi en 1914. L'enquête locale n'est pas toujours digne de foi et une enquête complète doit être faite dans chaque cas par le ministre de l'immigration et la royale gendarmerie à cheval du nord-ouest. Les articles en question, principalement destinés à monter devant un juge pour être interrogé. Dans les grands centres, il n'y a aucun inconvénient à ceci, mais dans les districts ruraux, le coût du certificat en devient beaucoup plus élevé. Dans bien des cas les règlements sont prohibitifs. L'enquête par le mi-

nistère est aussi complète qu'elle peut l'être par les autorités locales.

Enfin le projet de loi abroge l'article de la loi de 1920, qui prescrivait l'annulation des certificats accordés aux anciens ennemis et la prohibition de naturalisation des anciens ennemis pendant dix ans après la fin de la guerre, avec certaines exceptions "A" ceux qui ont pris du service pour les Alliés pendant la guerre; "B" ceux qui appartenant à une race opposée aux anciens gouvernements ennemis; "C" ceux d'origine britannique; et ceux qui étaient venus au Canada avant le 6 juillet 1907.

L'abrogation de cet article permettrait l'émission de certificats aux anciens ennemis.

M. Meighen au cours de ses remarques au sujet de ces modifications, reproche au ministre de s'accorder trop de pouvoirs en la matière.

M. MacMaster: "Le chef de l'opposition devrait être le dernier homme à protester parce que c'est lui qui, au cours de la guerre, a privé des milliers de sujets canadiens du droit de vote."

La gauche reproche surtout au ministre de donner trop de pouvoirs à M. Woodsworth, le député travailliste, estime que le projet de cinq ans que l'on exige du requérant avant qu'il soit naturalisé est trop long.

La question a été ajournée.

Pour la première fois depuis 43 ans que se publie le rapport des débats aux communes, l'avis préliminaire concernant les conditions d'abonnement et de révision est imprimé dans les deux langues. Cet avis était auparavant rédigé entièrement en anglais. Aujourd'hui la copie des débats (en anglais) est précédée de cet avis publié dans les deux langues. On a aussi ajouté aux noms de MM. Campbell et Simpson, rédacteur et co-rédacteur anglais, le nom de M. Marcel Gagnier, co-rédacteur français.

L'ENQUETE PRELIMINAIRE

Ottawa, 3. — Au sujet du bill de la naturalisation, on a proposé en Chambre aujourd'hui d'abroger l'enquête préliminaire par les juges locaux sur les demandes de naturalisation et de laisser la chose entre les mains du ministre d'Etat. L'hon. A. B. Cope, secrétaire d'Etat, qui a fait la proposition, a dit que c'était dans le but de simplifier la loi.

M. Meighen s'est opposé en disant que c'était donner trop de pouvoirs au secrétaire d'Etat. A. W. Neill, indépendant, de Comox-Alberni, C.A., a présenté un amendement au sujet des Japonais naturalisés au Canada. Cet amendement aurait pour effet de donner au ministre le pouvoir de déporter les Japonais qui n'ont pas été naturalisés par la loi d'Etat étranger, sujets de cet Etat. "C'est le cas pour le Japon, et M. Neill dit que la citoyenneté canadienne est une force dans ce cas."

LA NATURALISATION

L'hon. J. B. M. Baxter dit que la proposition que le secrétaire d'Etat pourrait accorder un certificat de naturalisation dans les cas où le rapport du juge serait défavorable est absolument insoutenable. Bien qu'il ait le plus grand respect pour celui qui occupe la charge de secrétaire d'Etat, actuellement, il n'est pas prêt à donner à cette charge le pouvoir de refuser ou d'accorder la naturalisation.

M. Baxter prétend que la difficulté que l'Angleterre a eue à se débarrasser des espions allemands durant la grande guerre avait montré la faiblesse de sa loi sur l'immigration, loi sur laquelle le Canada appuie actuellement sa propre législation. Pour quoi, si tel est le cas, l'Angleterre depuis ce temps n'a pas amendé sa loi sur l'immigration? demande S. W. Jacobs, libéral, Georges-Etienne-Cartier.

M. Baxter répliqua que la raison pour lui semblait être que l'Angleterre était encore comme elle la toujours été, trop magnanime envers les traités. Il demande au secrétaire d'Etat de songer à maintenir une espèce de tribunal local où les enquêtes seraient faites publiquement. Il suppose fortement à ce que l'on soit naturalisé à la suite d'un long échange de correspondances avec Ottawa.

H. H. Stewart (conservateur, Leeds), proteste contre le projet de loi parce qu'il a pour but d'augmenter les frais de naturalisation et de faire du secrétaire d'Etat presque un autocrate. On ne prend pas les précautions nécessaires dans ce projet de loi prétend-il et ce qui est pire il tend à diminuer la valeur de la citoyenneté anglaise. M. Stewart suggère que les certificats de naturalisation pourraient être accordés dans des buts politiques.

Un député du parlement pourrait obtenir le nom des personnes qui ont obtenu le certificat de naturalisation, et circuler le secrétaire d'Etat en lui représentant la nécessité d'accorder ces certificats.

M. Cope n'ouvre pas la porte à la tentation pour lui et ses successeurs.

Le très honorable Arthur Meighen soutient que placer de si vastes pouvoirs dans les mains d'un ministre sans aucune restriction est une proposition audacieuse et arrogante.

J. L. Brown (progressiste, Légar), dit que dans le passé les droits des citoyens canadiens ont été trop légèrement considérés et il ne devrait pas être considéré comme un droit que l'on peut accorder à la légère ou enlever à la légère. Les pouvoirs venus devraient comprendre qu'en acquérant la nationalité canadienne ils reçoivent un réel privilège.

M. A. W. Neill (indépendant, Comox-Alberni), propose d'amender la clause de manière à permettre au ministre d'enlever leur droit de citoyen canadien à ceux qui en vertu des lois d'un pays étranger demandent des citoyens de ce pays, même après qu'ils ont été naturalisés citoyens canadiens.

L'honorable Cope promet que cet amendement sera pris en considération quand le projet de loi sera de nouveau étudié en comité.

La Chambre rapporte alors que l'étude du projet de loi progressait.

743,562 acres de forêts ravagées

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

Québec, 3. — 743,562 acres de forêts ont été ravagées par 1608 incendies qui se sont déclarés au cours de l'an dernier. Tel est le fait étonnant révélé par un rapport publié ce matin par l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts. Le rapport montre que dans le mois de mai seul, on a brûlé 552,600 acres ont été attaqués par le feu et que bien que le territoire ravagé ait été moins grand de quelques acres que l'an dernier, les pertes d'itinéraires sont plus lourdes. On a dépensé plus d'un demi-million de dollars pour combattre les feux de forêts.

AMENDEMENTS ADDITIONNELS A LA LOI DES BANQUES

Ils ont trait à la responsabilité des présidents et des directeurs

LES PRETS

La manière dont sera effectué le choix des auditeurs

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 3. — Il y a deux amendements très importants dans la longue liste d'amendements additionnels à la loi des banques dont le ministre des finances, l'honorable M. Fielding, a donné avis aujourd'hui au comité de la Chambre qui s'occupe des banques et du commerce. Ces amendements ont trait à la responsabilité des présidents, des directeurs et des officiers des banques au sujet des rapports publiés par les banques, et à l'audition de la comptabilité des banques par des auditeurs indépendants. Ces amendements modifient le projet de loi pour amender la loi des banques qui a été présentée à la Chambre cette année.

Le projet de loi tel que présenté à la Chambre tendait à tenir les présidents, les directeurs et les officiers des banques responsables pour les fausses déclarations dans les rapports, en stipulant "qu'ils étaient censés avoir vérifié la véritable situation financière de la banque". Dans les nouveaux amendements, cela est rayé et il est stipulé que "les personnes qui signent les rapports devront être tenues responsables pour la vérité des faits certifiés par elles dans leurs déclarations respectives". Il est aussi stipulé dans la clause pénale que la vérité de la déclaration sera jugée "d'après les derniers renseignements possédés par la personne concernée ou qui auraient été raisonnablement à sa disposition".

Un certain nombre d'amendements porte sur les détails qui doivent contenir les rapports principalement au sujet des prêts; l'un de ceux-ci prolonge de deux ans la période de temps pendant laquelle l'intérêt sur les prêts courants ne doit pas être payé pour que ces prêts tombent dans la classe des dettes en souffrance. Le premier amendement proposé dans le projet de loi fixait cette période à un an.

Plusieurs amendements sont faits au item qui doivent être inclus dans les rapports annuels et mensuels. Dans les rapports mensuels les banques pourront inclure dans les prêts à vue ou à courte échéance ceux qui sont faits sur des garanties dont la valeur est suffisante sur le marché pour les couvrir aussi bien que ceux qui sont faits sur des actions, des obligations et des débiteurs. Le terme "prêts non courants" remplace celui de "dettes en souffrance". En plus, dans le rapport annuel les courants devront être évalués de telle manière que l'on tienne compte des dettes mauvaises et douteuses.

Une nouvelle clause est ajoutée au projet de loi stipulant que chaque fois qu'une banque fait faire une partie de ses affaires par une corporation distincte, il devra y avoir accompagnant le rapport annuel de la banque un rapport distinct montrant l'actif et le passif de cette corporation et la valeur que possède la banque dans cette corporation.

Les amendements qui concernent les auditeurs font disparaître la condition que les auditeurs doivent être choisis parmi des comptables possédant une charte ou un diplôme d'une ville où il y a un bureau d'une banque. Les clauses qui concernent la liste des comptables qui doit fournir l'association des comptables qui ont une charte dans le domaine de l'Association des banquiers canadiens sont aussi modifiées. Selon les nouveaux amendements la liste sera fournie par toutes les associations incorporées en vertu des lois d'une législature provinciale et les membres de ces associations seront éligibles. La liste sera remise au complet entre les mains du ministre des finances et l'association des banquiers indiquera quels sont les noms qu'elle croit qu'ils doivent être rayés. Ce sera au ministre des finances qu'il appartiendra de rayé les noms.

Au lieu de la stipulation qu'aucun auditeur ne pourra être nommé pour plus de trois ans, on propose qu'il soit nommé pour quatre ans et le même comptable pourra être nommé de nouveau lorsqu'il se sera écoulé une année. Les deux comptables requis par la loi doivent appartenir à des sociétés de comptables différentes et la limite de quatre ans s'applique à une société de comptables aussi bien qu'à un comptable qui fait affaire seul.

Aucun auditeur de banque qui accepte un autre emploi d'une banque ne pourra être de nouveau nommé auditeur à moins qu'il ne se soit écoulé deux ans.

Pourra être nommé auditeur d'une banque si cette personne ou un membre stipulé qu'aucune personne ne sera ajoutée à une nouvelle clause de la loi de la société de comptables ou directeur ou officier de cette banque.

Un amendement est fait à l'article 122 pour stipuler que le liquidateur aussi bien que le curateur devront faire rapport au ministre des finances en cas d'insolvabilité.

M. l'abbé Conrad

Chaumont

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 3. — Par décision du comité du Conseil de l'Instruction publique, l'abbé Conrad Chaumont a été nommé principal de l'école normale de Saint-Jérôme et de L. Leduc a été nommé professeur à la même école.

Le Dr S. Savage

coroner de Beauharnois

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 3. — On a confirmé la nomination d'un arrêté en matière nommée le Dr S. Savage, de Ste-Philomène, coroner-adjoint pour le district de Beauharnois. Le cabinet a aussi fait entrer l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Salette sur la liste des institutions publiques par la loi de bienfaisance publique.

Le Dr S. Savage

coroner de Beauharnois

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 3. — On a confirmé la nomination d'un arrêté en matière nommée le Dr S. Savage, de Ste-Philomène, coroner-adjoint pour le district de Beauharnois. Le cabinet a aussi fait entrer l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Salette sur la liste des institutions publiques par la loi de bienfaisance publique.

Le Dr S. Savage

coroner de Beauharnois

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 3. — On a confirmé la nomination d'un arrêté en matière nommée le Dr S. Savage, de Ste-Philomène, coroner-adjoint pour le district de Beauharnois. Le cabinet a aussi fait entrer l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Salette sur la liste des institutions publiques par la loi de bienfaisance publique.

PEU D'ESPOIR D'ACCEPTATION DE LA NOTE

Les cercles politiques anglais croient que la France refusera

L'OFFRE ALLEMANDE

Elle est une reprise de celle de Bergmann

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 2. — La nouvelle note de l'Allemagne a moins d'importance ici par sa valeur intrinsèque que parce qu'elle est le résultat du discours maintenant fameux de lord Curzon à la chambre des lords qui a réussi à induire l'Allemagne à prendre l'initiative de réouvrir les négociations.

Du côté financier la note est un peu plus que la répétition de l'offre de Bergmann que la France a déjà refusée et on entendit peu d'espoir en Angleterre que les nouvelles offres de l'Allemagne auront un meilleur sort. La demande des Allemands de rétablir le status quo dans le plus bref délai et de faire de ce différend entre la France et l'Allemagne une question mondiale fait disparaître toute chance d'acquiescement par la France.

La France considérera certainement comme insuffisant le montant de 30,000,000,000 de marks en or. Il semble d'ailleurs impossible de stabiliser la monnaie allemande. On considère cependant qu'un grand point a été gagné en induisant le gouvernement allemand à faire le premier pas pour renouveler les négociations.

L'OFFRE DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 2. — L'Allemagne a remis ses dernières propositions concernant les réparations, entre les mains des Alliés et des Etats-Unis. Ces propositions se résument à une offre de trente milliards de marks en or en paiement de ses obligations dictées par le traité de Versailles. Le paiement de cette somme cependant, dépendra du montant réalisé à cet effet.

Il existe une grande divergence d'opinion dans les cercles politiques et diplomatiques neutres, à Berlin, ce soir, quant à l'efficacité des propositions allemandes. A l'encontre de quelques opinions émises à l'effet que ces propositions sont purement élastiques et manquent de précision, on prétend qu'elles constituent une base satisfaisante pour amorcer de sérieuses négociations. On opine aussi qu'elles offrent un point de départ, mais qu'elles suggèrent aussi la décision d'un expert neutre, au cas où les nations intéressées ne parviendraient pas à s'entendre.

Les propositions concernant l'offre de trente milliards sont interprétées dans plusieurs bilieux comme permettant une amplification éventuelle, mais celle-ci n'est pas définitivement indiquée dans la présente note qui n'est rédigée de façon qu'à définir la situation du développement économique de l'Allemagne et à définir les moyens d'y remédier.

La somme que l'Allemagne pourra verser en argent ou en nature sera aussi grandement déterminée par le nombre de contrats prévus qu'il lui sera permis d'accepter ou d'accorder. La clause concernant cette question est une nouveauté dans la note que l'on considère comme élastique, mais qui n'aurait pas le droit de l'expliquer plus longuement au cours des négociations.

Cette clause ne semble avoir été soumise que dans le but de permettre une entente franco-allemande, laquelle les industriels de la Ruhr désirent et réclament et laquelle ces derniers prétendent qu'elle sera le seul moyen d'apaiser la France.

Cette offre de trente milliards constitue réellement une offre de trente-neuf milliards, si l'on ajoute le paiement des intérêts.

Le texte de la note contient plusieurs suggestions faites par des personnalités en vue que le chancelier Cuno et le baron von Rosenberg ont maintes fois consultées durant les 20 dernières années. Cette note contient en plus plusieurs suggestions de la commission de la Ruhr, comme par exemple, celle demandant que le président des Etats-Unis nomme lui-même le troisième membre du Bureau d'Emprunt.

Bien que la note demande aussi qu'à la question des réparations soit référée à un juge impartial, au cas où l'offre mentionnée, plus haut sera complètement refusée, il a été déclaré ce soir que cette offre est considérée de plus en plus favorablement par plusieurs membres du cabinet, convaincus par les déclarations de Lord Curzon et le discours à l'Assemblée nationale de M. Reichstag dont les membres socialistes ont insisté pour que le gouvernement revienne à la charge, avec de nouvelles propositions.

La note commence par appuyer sur le fait que le problème de la reconstruction des régions dévastées, et du rétablissement de la vie économique et de la paix en Europe ne peut être résolu que par une entente mutuelle. L'occupation de la Ruhr est opposée à de telles aspirations et elle provoque la résistance passive de la population de la Ruhr.

Le gouvernement allemand, continue la note, partage le désir du monde entier que la tension qui s'accroît chaque jour diminue et que la destruction barbare des valeurs économiques cesse. C'est pourquoi il a décidé de faire une autre tentative pour arriver à une entente sans cependant abandonner son point de vue légal ou se désister de la résistance passive qu'il doit continuer jusqu'à ce que les régions occupées en plus de celles stipulées dans le traité de Versailles aient été évacuées et que la situation dans la vallée du Rhin ait été rétablie conformément aux termes de l'entente sur la vallée du Rhin.

La note appuie sur la difficulté de trouver une base solide pour calculer la capacité économique et financière de l'Allemagne et elle déclare que toute solution doit être assez élastique pour en tenir compte.

La note fait remarquer que l'Allemagne sera obligée de recourir de préférence à des prêts étrangers, ce qu'elle ne peut faire que quand le crédit de l'Allemagne aura été rétabli.

Elle suggère que les propositions des Etats-Unis pour le règlement des réparations soient adoptées. Elle réaffirme aussi la tentative Bryan pour l'arbitrage des conflits internationaux au sujet des garanties demandées par la France.

Elle propose que le président des

Etats-Unis nomme le troisième membre de la commission financière qui décidera de quelle manière les sommes nécessaires pour compléter le montant total de l'offre de l'Allemagne, après le premier emprunt seront obtenues.

Après avoir donné les détails des trois emprunts qu'elle se propose de faire pour réaliser 30,000,000,000 de marks la note dit que dans le cas où les trois emprunts ne produiraient pas le total requis, une commission internationale impartiale devrait décider quand et comment la balance serait payée.

La commission internationale serait soit le consortium qui négociera l'emprunt ou une commission internationale d'hommes d'affaires comme l'a proposé le secrétaire d'Etat américain Hughes, commission ou serait équitablement représentée l'Allemagne, ou un tribunal d'arbitrage composé d'un représentant de la commission des réparations, d'un représentant du gouvernement allemand et d'un arbitre nommé par le président des Etats-Unis si on ne s'entend pas.

La note tient compte des paiements en nature déjà faits et propose de les augmenter à l'avenir.

Le gouvernement allemand dit qu'il ne se persuade que par cette offre il va jusqu'à l'extrême limite de ce que l'Allemagne peut faire en employant toute sa force. Après l'ébranlement et l'affaiblissement du système économique de l'Allemagne par l'occupation de la Ruhr il se demande si cette proposition ne dépasse pas la capacité de payer de la charte fédérale.

La note dit que l'Allemagne est prête à faire les lois nécessaires pour faire contribuer tout son système économique. Elle ajoute que l'exécution des obligations de l'Allemagne dépend de la stabilisation de la monnaie allemande. Elle demande de plus qu'il lui soit permis de plus de saisi des garanties qu'elle soit libérée de toute dépense improductive et des chaînes politiques qui pèsent sur elle.

La note soutient que l'administration allemande devrait être rétablie dans tout le territoire allemand, que l'on ne devrait plus se servir du traité pour empêcher sur l'égalité économique de l'Allemagne et les importations devraient être exemptes de toutes les restrictions qu'a entraînées la chute du mark.

Après avoir fait une offre de garantie entre la France et l'Allemagne par une entente pour obtenir la paix appuyée sur la réciprocité, la note ajoute. Le gouvernement allemand se propose de négocier. La base des négociations devrait être que le statu quo devrait être rétabli dans le plus court délai possible.

Par conséquent, déclare le document, le territoire occupé en plus de la partie autorisée par le traité de Versailles devrait être évacué, l'état des choses étant rétabli conformément au traité dans la vallée du Rhin. Les Allemands veulent libérer leur demeure et leur position rendues à ceux qui ont été évacués.

La manutention du bagage à Québec

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 2. — La manutention du bagage des voyageurs dans le port de cette ville sera beaucoup facilitée pour cette saison sur les vapeurs du Pacifique Canadien. Le Canadien Pacifique, en effet, inaugurera un nouveau système très important pour le transport du bagage. Ce nouveau système comprendra un tracteur électrique qui sera installé dans la gare, les bagages seront chargés et déchargés par des hommes armés de chaînes et de crochets, leur demeure et leur position rendues à ceux qui ont été évacués.

La manutention du bagage à Québec

(Dépêche de la Presse Canadienne)

San Diego, Californie, 3. — Aujourd'hui, c'est un voyage très court que de traverser le continent. De New York à San Diego, il n'y a qu'un saut. L'Atlantique et le Pacifique sont les terminus des lignes aériennes américaines et si quelqu'un le désire il n'y a pas d'arrêt.

Après l'arrivée à Rockwell Field, près d'ici, du monoplane T-2 de l'armée américaine, piloté par les lieutenants Oakley G. Kelly et John A. MacReady, le premier vol sans arrêt d'une côte à l'autre des Etats-Unis s'est terminé. De Hempstead, N.Y., à San Diego, ils ont pris 26 heures, 50 minutes et 48.2 secondes.

Ils partiront mercredi à 12:36:53 p.m. au temps de l'est. La distance est d'environ 2,700 milles.

Les deux aviateurs étaient en parfaite condition physique quand ils ont atterri.

La table suivante montre les diverses villes au-dessus desquelles ils sont passés, ainsi que l'heure à laquelle ils l'ont fait.

12:37 p.m. (mercredi) quitte Hempstead.

6:55 p.m. au-dessus de Dayton, Ohio.

8:30 p.m. au-dessus de Terre-Haute, Ind.

10:15 p.m. au-dessus de St-Louis, Mo.

1 a.m. (jeudi) au-dessus de Kansas-City, Mo.

La table suivante montre les diverses villes au-dessus desquelles ils sont passés, ainsi que l'heure à laquelle ils l'ont fait.

12:37 p.m. (mercredi) quitte Hempstead.

6:55 p.m. au-dessus de Dayton, Ohio.

8:30 p.m. au-dessus de Terre-Haute, Ind.

10:15 p.m. au-dessus de St-Louis, Mo.

1 a.m. (jeudi) au-dessus de Kansas-City, Mo.

La table suivante montre les diverses

NOUS DEVONS TENDRE TOUJOURS TOUS NOS EFFORTS VERS NOTRE INDEPENDANCE ECONOMIQUE

C'est ce que déclare l'honorable M. Taschereau devant les membres de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, hier soir. — Il faut développer nos forces hydrauliques. — Une école de pulpe et de papier aux Trois-Rivières sera établie prochainement, annonce l'honorable M. Mercier. — Le gouvernement accorde cent mille dollars pour les deux ponts du St-Maurice.

(De notre envoyé spécial)
Trois-Rivières, 3. — Un magnifique succès a couronné ce soir le banquet offert par la Chambre de Commerce de cette ville à l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, ainsi qu'à son collègue, l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts.

Une centaine de convives assistaient à ce banquet, et parmi ces derniers, nous remarquons les plus hautes personnalités de l'endroit qui furent unanimes à reconnaître les efforts du gouvernement de cette province dans la part qu'il a prise dans le développement de cette région.

L'honorable M. Taschereau a prononcé un mémorable discours au cours duquel, après avoir fait l'histoire de la ville de Trois-Rivières, qui lui rappelle de bien doux souvenirs, il a discuté longuement des mesures à prendre pour assurer à notre province son progrès et surtout son indépendance économique au point de vue du développement de ses forces hydrauliques et de leur exploitation.

Le comté de Trois-Rivières, en annonçant la fondation prochaine, dans Trois-Rivières, de la première école de pulpe et de papier de la province, laquelle coûtera au gouvernement plus de cent mille dollars.

Après quelques mots élogieux de la part du président, M. Aird, à l'adresse du premier ministre, l'hon. Wilfrid Gariepy fut prié de proposer la santé de l'hon. M. Taschereau. L'orateur se confondit en éloges d'ailleurs bien mérités qu'il adressa au premier citoyen de cette province, lui rendant hommage pour tout l'intérêt qu'il porte au progrès de notre province et tout particulièrement, au développement de l'industrie de la pulpe et du papier industrie bien chère à tous les citoyens de Trois-Rivières et de la région.

L'HONORABLE M. TASCHEREAU
En répondant à sa santé que l'honorable M. Gariepy venait de proposer si éloquentement, le premier ministre débuta en remerciant le président de la Chambre de Commerce et ce dernier, des paroles élogieuses qu'il lui avait bien voulu prononcer à son égard.

Il accepta cependant ces éloges, mais pour ses collègues du gouvernement qui se sont efforcés d'administrer les affaires de cette province de la façon la plus consciencieuse possible et qui méritent certainement que leurs efforts dans ce sens soient appréciés.

L'honorable M. Taschereau dit ensuite que la ville des Trois-Rivières a été traitée par la nature, en véritable enfant gâté.

Les citoyens de cette région ont toutefois bien mérité ces faveurs, car par leur bel esprit d'initiative, leur amour du travail ont su faire progresser les richesses qu'ils leur étaient données. Ils ont donné un magnifique exemple que dans bien d'autres parties de la province, on imite avec joie et avec succès.

Le premier ministre veut cependant montrer brièvement de quelle façon la ville de Trois-Rivières et tout ce district peut contribuer au plus grand développement de nos richesses naturelles. Notre province est essentiellement agricole et industrielle, il faut que ces deux facteurs soient considérés au même pied et que nos agriculteurs comme nos industriels marchent de pair pour assurer le succès de leurs entreprises. Il faut, pour conserver chez nous nos jeunes gens, installer à côté de nos fermes, des centres industriels qui empêcheront les nôtres d'aller manger le pain noir de l'exil.

Mais pour arriver à cette fin, nous avons bien des obstacles sur notre chemin. Nous avons à lutter contre l'ignorance du peuple américain, contre l'esprit d'initiative de ce peuple, nous avons à lutter contre une population beaucoup plus considérable et plus riche que la nôtre. Nous avons encore à lutter contre un tarif qui ferme la porte à toutes nos entreprises, sans compter que l'Europe par suite de circonstances incontrôlables, ne peut guère actuellement acheter.

Nous avons aussi sur nos épaules une dette terrible, par suite de la guerre, et nous devons nous demander si vraiment il est attrayant pour les capitalistes étrangers de venir ici investir leurs capitaux, en face des lourdes obligations qui devront leur être imposées. Si nous voulons développer notre province et atteindre le but que nous nous proposons, nous devons nous attacher aux industries qui sont bien les nôtres. Nous devons ne pas craindre le tarif américain qui ne pourra ni frapper ni atteindre d'ailleurs l'industrie de la pulpe et du papier. Si nous développons nos forces électriques les Etats-Unis auront beau faire ce qu'ils voudront pour leur tarif mais ils ne pourront s'en passer et devront frapper à notre porte. C'est vers ce but que nous devons tendre nos efforts.

Pour ériger dans notre province des centres industriels il faut deux choses indispensables : Développer nos forces hydrauliques et protéger nos forêts. Quant à l'exploitation de nos forces hydrauliques, nous devons être fiers de ce qui a été fait sous ce rapport dans ce qui a été fait sous ce rapport dans ce qui a été fait sous ce rapport.

L'honorable M. Taschereau parle ensuite de la construction des barrages qui ont donné naissance à plusieurs centres industriels importants dans cette province. Ces centres permettront à notre jeunesse de s'établir confortablement chez nous et de jouir d'un confort qu'elle n'aura pas besoin d'aller chercher à l'étranger sans être assurée encore qu'elle pourra en jouir comme on le lui aura laissé entendre.

Avant de terminer son éloquent discours l'honorable M. Taschereau annonça l'heureuse nouvelle que le gou-

LA SITUATION S'AMELIORE A ST-JEAN, N.-B.

Des trains partis de McAdam ont pu se rendre à St-Jean

LA RIVIERE

Elle continue à déborder, inondant les sous-sols des maisons

(Dépêche de la Presse Canadienne)
St-Jean, N.-B., 3. — La situation sur les lignes du C.P.R. s'est améliorée aujourd'hui et ce soir des trains ont pu atteindre la ville pour la première fois depuis dimanche dernier. On a pu remédier aux ravages causés par l'inondation entre McAdam et St-Jean, mais étant donné les conditions de la ligne de St-Jean il est probable que d'autres trains arriveront ici avant lundi. On s'attend ce soir à ce que le service de St-Jean à Fredericton commence à fonctionner demain.

La ligne Nouveau-Brunswick Sud a été sérieusement endommagée et il est impossible de prévoir quand les trains pourront reprendre leur circulation sur cette ligne. Les conditions de la ligne de Musquash sont très mauvaises, les rails ont été complètement inondés sur la longueur d'un mille.

La situation du Maine Central était également très grave ce soir. A Danforth l'eau s'était répandue sur les rails à une hauteur de quatorze pouces et à plusieurs endroits la ligne était complètement obstruée. On croit que les trains ne pourront passer à cet endroit avant lundi.

Une situation sans précédent, concernant le service du transport par le C.P.R. à Montréal a été créée, par le départ d'un train transportant des immigrants écossais du port de St-Jean à Albert.

La ville d'Edmonton a souffert des dommages considérables. Durant la journée l'eau a monté jusqu'à un pied et on croit qu'elle n'a pas encore atteint son point culminant. Plusieurs maisons, hangars et magasins ont été submergés.

Le niveau de la rivière continue à monter et à déborder au nord de St-Jean. Ce soir elle était de dix-huit pouces plus haut qu'hier. Plusieurs maisons ont été inondées. Les chaloupes circulent dans les rues de la ville. Des anciens disent que l'eau a monté cette année à deux pieds environ plus bas que le niveau atteint par la crue de 1887.

Un enfant a failli se noyer. Il s'amusa sur un pont improvisé. Il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau. Un citoyen de la ville entendit ses cris et parvint au prix de grosses difficultés à le sauver.

Ce soir il y avait environ quatre pieds d'eau dans le sous-sol de l'édifice "Main Nasé".

LES TAUX DE DOUANES POUR CES INSTITUTIONS

Les Alliés veulent l'exemption pour les institutions religieuses étrangères

A LAUSANNE

Les Turcs d'Angora refusent de taxer les nationaux à l'égard des étrangers

(Cable de la Presse Associée)
Lausanne, 3. — Le débat à la séance d'aujourd'hui, de la conférence du Proche-Orient, a reposé sur le fait que les Turcs ont entièrement supprimé dans le projet de traité des alliés, la clause qui accordait aux institutions étrangères religieuses et autres qui occupent des hôpitaux et des écoles, l'exemption des droits de douanes sur tous les articles qu'elles avaient besoin et qu'elles importaient en Turquie.

Le général Pellé chef de la délégation française a soutenu que cette clause n'était que le maintien des privilèges accordés par la Turquie avant la guerre et il a déclaré que la mise en vigueur du tarif sur ces articles serait très défavorable à ces institutions.

Ismet pacha, pour la Turquie, a prétendu qu'accepter la clause telle que rédigée par les alliés, serait retourner au système des capitulations ou des privilèges spéciaux pour les étrangers, ce dont la nouvelle Turquie veut se débarrasser.

Les alliés, à la fin ont consenti à l'abandon de cette clause à condition que les Turcs fassent une déclaration indépendante que la Turquie d'ici cinq ans, accordera l'exemption des droits de douanes dans les cas où elle sera demandée. La question fut alors référée sous cette forme au comité de rédaction.

La conférence a aussi consenti à ce que les nationaux turcs et les étrangers soient taxés également, mais les délégués d'Angora ont refusé de consentir à accorder les mêmes remises de taxe aux compagnies étrangères, en expliquant que les Turcs désirent encourager leurs industries nationales. La question a été soumise aux experts.

Les Russes signeront-ils ?

(Cable de la Presse Associée)
Lausanne, 3. — Une autre tentative a été faite aujourd'hui afin d'obtenir une réponse des Russes et de savoir s'ils ont l'intention de signer la convention des droits. Ils répondirent évasivement et les leaders alliés ce soir ont décidé de considérer l'incident russe comme clos en attendant que les Turcs consentent à la plainte de la Russie concernant l'arrêt du courrier russe de Berlin.

M. Vorovsky, le représentant soviétique, a envoyé aujourd'hui une autre communication à la conférence demandant une prompt réponse à la plainte que le courrier diplomatique russe avait été empêché d'atteindre Lausanne par le refus de la légation suisse de Berlin de viser son passeport. Si la réponse de la conférence n'est pas satisfaisante, ajoute M. Vorovsky, la Russie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires.

QUEBEC PREPARE DE GRANDES FETES POUR LE 24 JUIN

Selon la coutume, des feux de la St-Jean seraient allumés partout

DEUX JOURS DE FETES

Ils se dérouleront sur les terrains de l'exposition, dimanche et lundi

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 3. — La célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste sera une plus grande échelle que jamais auparavant est projetée actuellement par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec avec la collaboration de toutes les sections de la région.

Le lieutenant-gouverneur, président de la Société, a déclaré au cours d'une entrevue qu'il a eue avec les membres de la commission de l'exposition de Québec, que la Société a décidé de ressusciter l'ancienne coutume qui faisait allumer les feux de la Saint-Jean dans toute la province la veille du 24 juin.

Le programme comporterait qu'à une même heure données les feux s'allumeraient sur les rives du Saint-Laurent dans toutes les paroisses. Il y aura de gros feux pour veiller et simuler l'enthousiasme des Canadiens français pour leurs traditions patriotiques, dont plusieurs remontent aux premiers jours de la Nouvelle-France.

L'entrevue d'hier, entre les représentants de la Société Saint-Jean-Baptiste et les commissaires de l'exposition de Québec avait pour objet l'emploi des terrains de l'exposition pour les fêtes du 24 juin.

La célébration commença dimanche matin avec une messe solennelle chantée dans la paroisse de Saint-François d'Assise. Le soir il y aura concert patriotique et chansons en chœur sur les terrains de l'exposition, lesquels s'ouvriront avec l'illumination d'un immense feu de la Saint-Jean en face de la grande estrade, cela donnant le signal à d'autres feux à Charlebourg, à Loretteville, à Beaufort, à Montmorency, à Beauré ainsi qu'à Lévis et partout sur la rive sud.

Le lundi matin, 25 juin, une grande parade défilera dans les rues de la vieille capitale. Dans l'après-midi ce seront les amusements et dans la soirée un banquet réunissant 500 convives clôturera les deux jours de fêtes dans l'immeuble des beaux-arts, sur les terrains de l'exposition.

ECHOS DE FARNHAM

(De notre correspondant)

Farnham, 4. — Nous apprenons de source officielle que M. Art. Guay, gérant de la Banque canadienne de commerce à Farnham, a donné sa démission pour prendre une position prochainement, comme inspecteur de la Maison Versallés-Vidricaire-Boulais Ltée, Montréal.

Une succursale de cette importante maison financière sera ouverte sous peu en notre ville, dans la rue principale, dans l'édifice de Mme J. B. Besette, où M. Guay tiendra son bureau. Depuis au-delà de sept ans qu'il occupe la position de gérant de la Banque canadienne de commerce à Farnham ayant eu auparavant charge de plusieurs succursales de cette même institution et de la Banque des Cantons de l'Est. Il est entré au service de cette dernière en juin 1905, après avoir été à l'emploi de la Banque Nationale pendant cinq ans. C'est dire qu'il possède une grande expérience et des affaires en général le rendent très familier avec sa nouvelle charge et contribuera sans doute au succès de sa future carrière qui a beaucoup de similitude avec celle de son passé. Nous n'avons pas à donner de détails sur la Maison V.V.B., Ltée qui est avantagusement connue comme étant l'une des plus importantes maisons canadiennes-françaises, principalement dans la province de Québec.

Son genre d'affaires est de s'occuper spécialement de placements d'argent dans les Obligations municipales, sociales et industrielles, aussi assurance, sur le feu, automobiles et accidents. M. Guay en sera le représentant de cette Maison pour les comtés de Missisquoi, Rouville, Shefford, et Brémont. Nous pouvons féliciter le choix que cette Maison a su faire dans la personne de M. Guay, qui sera certainement leur digne représentant, dans les beaux comtés qui seront sous sa surveillance. Nous lui souhaitons tous nos succès.

Les citoyens de Farnham protestent cependant contre la nomination d'un gérant de langue anglaise, M. Astle, en remplacement de M. Guay. Jusqu'ici, ce poste avait été confié à un Canadien-français et c'est l'intention d'un groupe nombreux d'intervenir contre cette nomination et de réclamer un gérant de langue française pour la succursale de cette ville. Il faut se rappeler que les cinq-sixièmes de notre population sont des Canadiens-français.

Mardi soir dernier nous avons eu le plaisir d'entendre une causerie donnée par le Rév. Père Louis Lalonde, aux salles des Chevaliers de Colomb, en notre ville. M. A. E. D'Artois, occupait le fauteuil présidentiel. On remarquait dans l'estrade notre digne curé M. Decelles, qui en est le chapelain. M. le grand Chevalier, le Dr Jacques, M. le Dr Demers, maire de la ville. Les vastes salles étaient comblées. Le sujet de cette causerie n'était pas des moins appropriés, car le savant Père traita sur les retraites forcées, il va sans dire que ses paroles furent fort appréciées. M. le curé parla brièvement, remerciant le conférencier, et dit qu'il espérait que Farnham aurait encore le plaisir de l'entendre. Notre grand Chevalier le Dr Jacques, remercia lui aussi le conférencier, et exprima également le désir que les Chevaliers de Colomb ainsi que la population auraient le bonheur d'entendre encore le distingué visiteur.

La belle saison d'été a fait son apparition et l'on est à se préparer aux jeux, dont le favori est le baseball. M. Philias Domey qui, jusqu'à présent en était le gérant, est pressenti pour qu'il se lance encore cette année dans ce sport aimé en général par tous.

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — La cinquième conférence nationale de l'Association des Vétérans canadiens de la grande guerre s'ouvrira à Vancouver le matin du 3 juillet selon ce qui a été annoncé aujourd'hui aux quartiers généraux de l'Association.

SQUIRES EST MAINTENU AU POUVOIR

Sept candidats du gouvernement élus dans onze districts

LES GAINS

Le leader de l'opposition, John R. Bennett, est défait

(Dépêche de la Presse Associée)
St-Jean, Terre-Neuve, 4. — Le premier jour du décompte des bulletins de vote qui ont été jetés dans les boîtes du scrutin aux élections générales d'hier s'est terminé aujourd'hui et les résultats sont favorables au gouvernement de sir Richard Squires. Le gouvernement s'est emparé de deux sièges de l'opposition et par contre en a perdu un. Des onze districts dont on a eu des rapports les candidats du gouvernement ont été élus dans sept. Ce qui fait un gain d'un siège.

Parmi les candidats de l'opposition qui ont été défaits se trouvent John Bennett leader de ce parti et ancien secrétaire de la colonie et sir John Crosbie qui a déjà été ministre de la Marine. Parmi les vainqueurs du côté du gouvernement on remarque l'hon. W. A. Piccott, ministre des Travaux Publics et l'hon. W. H. Cave, ministre de la Marine. Le décompte est commencé dans les deux districts urbains mais n'est pas assez avancé pour que l'on puisse en prédire les résultats. En général tout indique que le gouvernement Squires retourne au pouvoir.

Le décompte a commencé de bonne heure dans le district de Port de Grave et quelques heures plus tard H. A. Winter, candidat du gouvernement, était déclaré élu par une majorité de près de trois cents voix. Dans le district de Harbor Main, un candidat a été élu pour chaque parti. Les vainqueurs sont M. E. Hawco, candidat du gouvernement et William Woodford, candidat de l'opposition. Les résultats dans ces deux districts représentent un gain de deux sièges pour le gouvernement puisque ces districts lors des élections précédentes avaient élu trois candidats de l'opposition.

Le gouvernement a perdu un siège dans le district de Carbonear où James Moore candidat de l'opposition a défait Joseph Maddock. Carbonear avait voté pour le gouvernement Squires aux dernières élections générales. Farnham a de nouveau soutenu l'opposition en élevant Peter C. Ashin et P. H. Moore. W. H. Cave, ministre de la Marine et son collègue Richard Cramm ont été élus. Les candidats de l'opposition qui ont été défaits sont Sir John Crosbie et John C. Puddett. Dans le district de Harve-de-Grace, A. W. Piccott, Ernest Simmons et A. W. Calpin, candidats du gouvernement ont défait John R. Bennett leader de l'opposition et deux de ses collègues, Albert E. Hickman et Frank D. Archibald.

A SAINT-JEAN
St-Jean, Terre-Neuve, 4. — Le décompte des bulletins de vote dans les deux districts de St-Jean n'est pas terminé, mais avec un quart des bulletins comptés, trois candidats du gouvernement prennent de l'avance dans chaque district. Les rapports montrent que sept députés ont été élus par le gouvernement et quatre par l'opposition. On admet partout ce soir que le gouvernement Squires retournera au pouvoir.

Une mère se fait voler son bébé
(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — Une jeune femme transportée la semaine dernière dans un hôpital privé pour y subir une opération est soupçonnée d'avoir, dimanche, rav son bébé à une ferme de la maison. La mère de l'enfant avait quitté l'hôpital quelques jours auparavant en laissant le bébé à la garde des personnes en charge de l'hôpital. Mais en dépit des gardes, des médecins et des serveurs, la femme a pu voler l'enfant. On s'est vite aperçu de l'enlèvement. On suppose que la jeune femme, étant encore dans un état physique faible, a dû recevoir de l'aide de l'extérieur. Elle n'était remise de son opération et pouvait d'ailleurs laisser l'hôpital. Toute la semaine des détectives ont cherché à retracer la femme et l'enfant. Même le mari de la voleuse aurait disparu.

ELECTRIFICATION DU CHEMIN DE FER DE LA VIRGINIE

Une entreprise qui coûtera environ \$15,000,000 pour 213 milles de voies

INNOVATION INTERESSANTE

(Dépêche spéciale)
East Pittsburgh, Pa., 4. — Afin d'augmenter sa capacité de trafic et aussi pour réaliser d'importantes économies, le chemin de fer de la Virginie a décidé d'électrifier 213 milles de ses voies entre Roanoke, Va., et Mullens, Virginie occidentale.

L'entreprise nécessitera une dépense de \$15,000,000. Le contrat pour les locomotives, les usines d'énergie, les stations de transformateurs et autres appareils indispensables à ce service a été accordé à la compagnie Westinghouse Electric and Manufacturing. C'est la plus grande entreprise d'électrification de chemins de fer jamais lancée. La division de ce chemin de fer qui sera électrifiée traversera les monts Alleghenys.

Le chemin de fer de la Virginie est reconnu comme un leader parmi les chemins de fer américains et nul doute que cette entreprise fera époque dans les annales du développement des chemins de fer. C'est ce que déclarait M. Frank H. Shepard, de la compagnie Westinghouse Electric. Construit par le défunt Henry H. Rogers, il n'a jamais cessé de se développer au point de devenir l'un des plus importants de la région. Ce fut toujours l'un des plus importants chemins de fer de la région pour le trafic. Son principe fut de toujours transporter le fret plutôt que de gros convois que par plusieurs petits. C'est ce qui en a fait l'un des plus achalandés de ce district. Cela est d'autant vrai que la direction a toujours augmenté au lieu de diminuer le volume de ses convois.

Avec l'équipement qu'il possède actuellement, le Virginian Railway transporte 7,000,000 de tonnes de charbon annuellement, mais ce n'est pas suffisant pour alimenter toute cette région. La vapeur ne pouvant donc pas suffire à satisfaire les exigences du trafic, le chemin de fer a recouru à l'électrification d'une importante partie du réseau. L'un des avantages de l'électrification est certainement l'augmentation du pouvoir de chaque convoi. La différence est que les locomotives actuelles, à vapeur, développent une force de 7,000 c.v. avec une vitesse de sept milles à l'heure seulement. Avec l'électricité, on aura une force motrice de 20,000 c.v. et les locomotives fileront à quatre milles à l'heure.

Cette électrification du chemin de fer est l'une des plus importantes améliorations encore pratiquées dans le domaine ferroviaire depuis la dernière guerre mondiale. C'est sans doute l'avant-coureur de bien d'autres développements analogues qui suivront. L'énergie sera fournie par d'immenses usines d'énergie électrique qu'on construira incessamment. Tous ceux qui sont intéressés dans les affaires de chemins de fer portent un intérêt considérable à ces transformations sur ce chemin de fer de la Virginie.

Le grand jury sera aboli au Manitoba

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Winnipeg, 4. — Le système du grand jury dans le Manitoba sera aboli. La résolution du procureur général R. W. Craig pour le faire abolir parce que le système avait perdu son utilité et que la revue préliminaire de la décision d'un magistrat était une farce a été adoptée sans division à la législature cet après-midi. On estime que la législature économisera plus de \$50,000 par an en abolissant ce système.

Congrès libéral dans Nicolet

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Trois-Rivières, 4. — Un convention libérale aura lieu lundi, 7 courant à Becancourt, pour le choix d'un candidat libéral pour l'élection partielle dans le comté de Nicolet.

Trois noms seront soumis à la convention : MM. Joseph Descoteaux, fermier de Ste-Monique; le notaire H. Rhéault, de Gentilly et François Manseau, fermier de Nicolet.

On ne prévoit pas de lutte de la part des conservateurs.

LES ELECTIONS DU BARREAU DE LA PROVINCE

Sauf dans Québec, les associations ont élu de nouveaux bâtonniers

LES RESULTATS

Les élections pour le Barreau de Québec, Hull, St-François et Trois-Rivières

Nous avons donné hier, le résultat de l'élection annuelle du Barreau de Montréal. Nous donnons aujourd'hui les résultats des élections pour les Barreaux de Québec, Trois-Rivières, Hull et Saint-François. On pourra constater notamment que l'honorable Anthonin Gailpeaut, ministre des Travaux Publics, a été réélu bâtonnier du Barreau de Québec pour un troisième terme d'office.

Voici quels ont été les officiers élus dans chacun des districts susdits:

DISTRICT DE QUEBEC

Bâtonnier: Hon. Anthonin Gailpeaut; syndic: Me Ernest Roy. Les autres officiers élus sont: trésorier: M. Hector Laferte; M.P.P.; secrétaire: M. L. A. Pouliot; conseillers: MM. Eusèbe Boileau, F. Roy, L. A. Cannon, J. P. A. Gravel, Paul Drouin, Ephraïm Bédard, Valmore DeBilly et Joachim Grenier, président du Jeune Barreau de Québec.

DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

Bâtonnier, Me Lionel Forest; syndic, Me William Morris; trésorier, Me Dorais Panneton; secrétaire, Me K. Wilson; conseillers, hon. Jacob Nicol, MM. Emile Riou et F. S. Rugg; examinateur, F. S. Rugg; bibliothécaires, MM. W. Lazure, L. Holton et L. Germain.

DISTRICT DE HULL

Bâtonnier, Me J. W. Ste-Marie, avocat de la municipalité de Hull; syndic, M. J. A. Parent, avocat de la Couronne; trésorier, Me Noël Beauchamp; secrétaire, M. P. A. Gaudet; bibliothécaire, M. J. de la Durantaye; conseillers, MM. T. P. Foran, C.R., Arthur McConnell et Arthur Desjardins, C.R., bâtonnier sortant de charge.

L'Association a décidé d'installer une galerie des photographies de ses anciens bâtonniers au Palais de Justice.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Bâtonnier, Me Fortunat Lord, c.r.; syndic, Me P. N. Martel, c.r.; secrétaire, Me Lucien Comeau; trésorier, Me Edouard Langlois, c.r.; délégué, Me Charles Bourgeois, c.r., bâtonnier sortant de charge; examinateur, Me Fortunat Lord, c.r.

Conseillers: l'honorable Jacques Bureau, c.r., Me Philippe Bigré, c.r. et Me François Desilets, c.r. Comité de la Bibliothèque: Mes Edouard Langlois, c.r., Fernand Quessel et Léopold Desilets.

Le Barreau, à l'unanimité, a adopté une résolution protestant auprès du gouvernement provincial contre le démantèlement du district judiciaire des Trois-Rivières en lui enlevant la ville de La Tuque. Il proteste aussi contre l'abolition des rapports judiciaires.

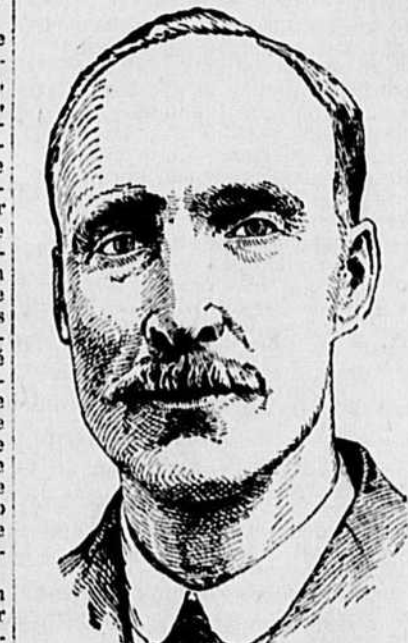
Enfin, le Barreau approuve la mesure proposée d'exiger des étudiants en droit le cours classique et le grade de bachelier en lettres, en sciences ou en arts, mais il s'oppose à ce qu'on porte la durée des études légales, de trois ans qu'elle est actuellement, à quatre ou cinq ans, parce qu'il considère que cela constituerait une injustice à l'égard des étudiants peu fortunés.

La route Québec- Ste-Anne-St-Siméon

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 4. — Le contrat a maintenant été signé entre le département de la voirie et Louis Zauzetti, entrepreneur pour la construction de la section Giffard de la route Québec-St-Anne-St-Siméon. Cela signifie que cette section sera terminée au cours du mois de juillet. Il y a aussi une petite partie de la route qui doit être complétée dans la municipalité de Ste-Anne-de-Beaupré et cette municipalité est actuellement en pourparlers pour la terminer. Les touristes qui visiteront le fameux sanctuaire de Ste-Anne-de-Beaupré ne seulement jouiront des paysages pittoresques, mais aussi des bons chemins.

Refaire les Forces des Hommes Affaiblis VOILA LE BUT DES PILULES MORO

POUR LES HOMMES



M. ADJUTOR DALLAIRE

Les Pilules Moro s'adressent à toutes les affections qui sont l'apanage de l'homme et leur triomphe est surtout dans les maladies rebelles à tout traitement; elles ne se bornent pas à exciter les forces, elles arrachent et détruisent les germes de la maladie.

Les Pilules Moro sont un réparateur du sang, un restaurateur de l'estomac et de la nutrition et leur emploi peut être indéfiniment continué, sans aucun danger et avec le plus grand succès, par les hommes faibles ou malades.

Le témoignage que nous a donné M. Adjutor Dallaire et que nous reproduisons plus bas, prouve, une fois de plus la grande valeur des Pilules Moro pour les hommes épuisés et malades.

Les Pilules Moro ont eu un résultat merveilleux dans mon cas. J'étais complètement découragé, je ne pouvais pas dormir, j'étais devenu faible, je n'avais plus d'appétit et souffrais continuellement de douleurs dans le dos, les reins. Je souffrais aussi de douleurs dans les jambes. Pourtant j'avais pris beaucoup de remèdes; plusieurs médecins m'avaient prescrit leur traitement et ne me sentant pas mieux, j'ai employé les Pilules Moro qu'on m'avait fortement recommandées. Mes voisins connaissaient dans quel état pitoyable je me trouvais alors et furent des plus surpris de me trouver si bien au bout de quelques semaines. En effet, les Pilules Moro avaient grandement augmenté mes forces. Ma santé s'est promptement rétablie. M. Adjutor Dallaire, 245, rue Hermine, Québec.

Les Pilules Moro sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Le Canada

Le désaveu de l'acte de la Nouvelle-Ecosse

L'opposition d'Ottawa a soulevé toute une discussion au sujet du désaveu fédéral d'une loi de la législature de la Nouvelle-Ecosse. Et on voudrait faire croire que cet acte du gouvernement constitue un empiètement grave sur les droits provinciaux.

Le "Devoir" en profite pour soulever les préjugés de Québec: il soutient que c'est une honte si aucun de nos députés n'a protesté et il fait d'amers reproches au ministre de la justice.

Ce dernier a pourtant exprimé fort nettement la conduite de son ministère dans cette question. Et elle est si claire que les députés de notre province qui l'ont traitée en Chambre l'ont approuvée sans hésitation.

Il s'agit d'un droit de propriété individuelle sur lequel plusieurs cours de justice s'étaient successivement prononcées.

La législature de la Nouvelle-Ecosse, par un bill spécial, renversa le jugement de la Cour Suprême de cette province et de la Cour Suprême du Canada et transmit le droit de propriété à un individu contre lequel ces cours avaient rendu jugement.

Ajoutons que le procureur-général de la province lui-même invita le désaveu du pouvoir fédéral et que c'est à sa demande que le ministère de la justice intervint.

Du droit de désaveu personne ne peut discuter, car il existe à l'abri de tout doute: et aucun des orateurs ne l'a nié.

Le renversement par la législature du jugement des cours suprêmes de la province et du Canada constitue un acte fort grave, — tous l'admettent également.

La question se résume à ceci: Le ministère fédéral devait-il exercer le désaveu?

Devait-il soutenir la cour suprême du Canada ou l'acte de la législature?

N'est-il pas clair que cette simple question illumine la situation, marque nettement son caractère fédéral: le gouvernement, suprême tribunal, intervient pour maintenir contre l'abus d'une législature le jugement de notre plus haute cour de justice.

Il n'y a pas là à proprement parler une question de droit provincial, intéressant une province, mais une question de droit purement individuel. Le gouvernement avait toute autorité pour exercer le désaveu, et il l'a fait à bon escient, à la demande même du procureur de la Nouvelle-Ecosse.

Des paroles aux actes

Le gouvernement Taschereau n'a pas été lent à mettre à exécution son programme concernant la lutte antituberculeuse dans la province.

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, qui est chargé de donner suite à la politique du gouvernement sous ce rapport, vient en effet d'inaugurer, à Trois-Rivières, le premier dispensaire antituberculeux de la province organisé en vertu du programme récemment énoncé. On se souvient du discours que prononçait le secrétaire provincial, lors de la conférence du R. P. Sanson, à Québec, programme qui comportait une dépense de \$500,000 pour la lutte antituberculeuse, l'organisation de dispensaires, l'aide aux hôpitaux, la transformation des sanatoria de Sainte-Agathe, du Lac-Edouard, etc.

Ce discours-programme a été accueilli avec émotion et reconnaissance de la part de tous ceux qui s'intéressent au sort de notre population, qui désirent son bien-être et ses progrès.

Le gouvernement Taschereau ne pouvait certes pas trouver de meilleur moyen de dispenser ses fonds, car la santé publique doit être la première préoccupation de tout gouvernement qui veut le développement de sa province.

La lutte antituberculeuse prend, cette année, une ampleur plus grande; les pouvoirs publics s'intéressent d'une façon toute particulière à l'entreprise et l'aide du gouvernement Taschereau ne contribuera pas peu au succès que l'on veut obtenir.

Le dispensaire de Trois-Rivières sera suivi de plusieurs autres et c'est la population affectée de la province qui en bénéficiera.

Il faut savoir gré au gouvernement libéral de tenter un si noble et généreux effort pour enrayer le fléau de la peste blanche qui a déjà accompli trop de ravages parmi nous.

Pour notre commerce

On vient d'adopter en deuxième lecture le traité de commerce conclu entre l'Italie et le Canada par lequel nous obtenons le traitement de la nation la plus privilégiée.

C'est une preuve nouvelle que le gouvernement libéral d'Ottawa fait tout en son pouvoir pour développer notre commerce. Il cherche des nouveaux marchés sur lesquels nous ne pouvons que trouver de grands avantages.

La France inflexible

La France se montre inflexible dans sa politique des réparations. Elle vient de rejeter la dernière offre de l'Allemagne considérant qu'elle ne comporte pas assez de garanties de bonne foi.

Depuis si longtemps qu'elle attend patiemment et qu'elle doit subir les conséquences désavantageuses des calculs germanophiles, la France a cru que le temps était venu de recourir aux actes énergiques et elle a sans doute raison.

Ce que révèle l'enquête

Ceux qui suivent les séances de l'enquête du service civil à Ottawa ou qui en lisent les procès-verbaux se rendront compte facilement de toute la complexité de la question.

En effet non seulement les opinions sont fort partagées sur le principe même de l'institution, mais encore sur l'appréciation des faits apportés devant le comité.

Il ressort cependant une vérité évidente de tous ces témoignages accumulés:

Et c'est qu'il est impossible d'avoir un système de nominations et de promotions sans laisser une large part à la discrétion de celui ou de ceux qui sont appelés à les faire.

Que ce soit le ministre qui décide, ou le sous-ministre, ou la commission du service civil, il n'est pas possible d'établir un système rigoureux qui leur dicte leur conduite; il faut absolument laisser le champ libre à leur discrétion.

Il en résulte donc que si le système actuel a aboli le patronage politique, c'est-à-dire la recommandation par les députés et la décision rendue par le ministre, il n'a pas aboli une autre forme de patronage représentée ou par le favoritisme départemental ou par celui de la commission elle-même.

Car on s'illusionnerait de croire que les nominations ou promotions se font exclusivement à la suite d'examen.

Les examens ne sont que l'un des facteurs du rouage compliqué qui préside aux décisions concernant le service civil.

Mais les commissaires ont des pouvoirs discrétionnaires variés qu'ils exercent légalement; et dans bien des cas ils s'en rapportent à la décision des chefs du département dont l'autorité se substitue alors virtuellement à la leur.

C'est donc sous cette forme qu'il faut poser la question: la responsabilité du service civil doit-elle appartenir au gouvernement ou être déléguée à une commission nommée par le parlement?

Il y a des arguments de part et d'autre, et les partisans des deux opinions les font valoir.

Nous ne sommes pas loin de croire cependant avec sir Joseph Pope que le système actuel dans sa forme présente porte atteinte au principe même de la responsabilité ministérielle.

Nous ne prêchons pas le retour aux abus du patronage. Mais l'on devrait modifier le régime actuel en donnant à la commission un rôle moins impératif, en diminuant son pouvoir discrétionnaire et en augmentant celui du département lui-même qui reçoit sa direction du ministre responsable au peuple.

Nous espérons que c'est dans ce sens que le comité spécial qui fait enquête avisera le parlement.

A propos de listes électorales

Les rapports officiels de la dernière élection provinciale établissent que 61.2 p.c. des électeurs ont enregistré leur vote.

C'est un pourcentage qui ne semble pas considérable, mais qui reste dans la moyenne habituelle des élections courantes dans ce pays.

Il faut faire une distinction cependant pour les élections fédérales de décembre 1921 où 80 p.c. des électeurs et des électrices avaient voté dans la province de Québec.

La raison de ce haut pourcentage était double. La province tenait particulièrement à enregistrer un vote collectif contre le gouvernement Meighen et ses candidats et l'enthousiasme était à son comble. Mais il y a aussi une raison pratique et c'est que les listes avaient été préparées au dernier moment, un mois avant le vote.

La comparaison de ces deux pourcentages suggère bien des réflexions.

Dans le cas de l'élection provinciale où n'ont voté que 61.2 p.c. des électeurs, les listes étaient vieilles de deux ans; et dans les villes elles portaient un grand nombre de gens qui avaient déménagé dans l'intervalle.

Dans plusieurs des divisions de Montréal, le vote a été même inférieur à cette moyenne dont le chiffre est dû surtout au vote rural.

D'autre part, on ne saurait trop se mettre en garde contre les fraudes possibles d'une révision de listes pratiquée à la veille d'une élection, comme le permet la loi fédérale.

On devine en effet que dans une élection plus contestée que celle de 1921, il suffirait à un ou deux candidats de faire enregistrer quelques centaines de faux noms pour s'assurer la victoire, sans que l'adversaire ait le temps de se rendre compte de la supercherie.

Il faut donc choisir un moyen terme entre cette révision de la dernière heure et des listes trop anciennes comme celles que nous avons en février dernier.

Cette question de révision de listes est fort délicate quand on veut atteindre en même temps le double caractère que doivent avoir les listes électorales: elles doivent être complètes, mais exemptes de fraude.

Dans les vieux pays, chaque électeur a son état civil et est dûment enregistré à la mairie de son arrondissement; pour voter, il faut produire sa carte d'identité. Au Canada, nous n'avons pas ce système perfectionné d'enregistrement et il serait difficile de songer à l'établir maintenant.

Le gouvernement fédéral apportera des amendements à la prochaine session à la loi électorale; elle devra pourvoir à un système par lequel les listes seront aussi complètes que possible tout en les mettant à l'abri de la fraude.

Heureuse constatation

La journée du 1er mai a apporté cette heureuse constatation que plusieurs logements restent encore à louer.

Serions-nous sur le point de voir disparaître la crise que nous subissons depuis quelques années déjà? Et l'on annonce de plus une construction très active pour l'année 1923.

Pour l'embellissement de la métropole

On parle de plus en plus de la formation d'une commission d'embellissement de Montréal.

C'est une chose qui s'impose ici si nous voulons donner suite à tout ce que l'on a suggéré dans le but d'améliorer l'aspect général de la métropole.

Voilà déjà bon nombre d'années que l'on parle de cette question de former à Montréal une commission d'embellissement dont les devoirs seraient d'étudier et de décréter, avec l'endossement des autorités municipales, des projets nouveaux dont on a tant besoin.

Montréal pourrait être une fort belle ville si seulement on se donnait la peine de travailler dans ce but.

C'est du ressort du conseil, c'est-à-dire de tous les échevins, de nommer une telle commission et il faut souhaiter que cette innovation sera réalisée avant peu.

Montréal a un grand avenir devant elle. C'est une ville qui, de par sa position géographique et les multiples avantages qu'elle offre aux touristes et citadins nouveaux, doit songer à préparer cet avenir qui peut être pour elle brillant.

Une telle commission d'embellissement étudierait entre autres choses un plan d'ensemble, décréterait de nouveaux règlements de construction afin d'arriver à une uniformité élégante, verrait à l'alignement régulier des rues nouvelles, etc.

Sa tâche d'embellir la métropole ne sera certes pas facile, car beaucoup doit être accompli sous ce rapport, depuis si longtemps que rien pratiquement n'est fait pour remédier à un état de choses déplorable.

Il est temps que l'on songe sérieusement à former cette commission; il est temps parce que nous avons trop retardé et il est temps aussi parce que nous ne pouvons pas ne pas nous occuper de l'avenir de notre ville.

Nous sommes appelés à nous développer considérablement, à devenir l'une des plus importantes villes du continent américain et il est de notre devoir de faire en sorte que ce développement se fera harmonieusement, avec cohésion, et que plus nous progresserons, plus Montréal s'embellira.

Le retard que l'on apporte à cette question ne peut que nous être préjudiciable, ne l'oublions pas.

Les effets de la nationalisation: La marine

Nous avons les chiffres de l'opération de la marine marchande du gouvernement pour l'année dernière. Le déficit se monte à plus de neuf millions et demi.

Sous l'ancien régime M. Ballantyne voulait nous faire croire que l'opération de cette marine ne coûtait pas un sou de déficit et que les recettes balançaient les dépenses.

Mais il négligeait de tenir compte de l'intérêt sur le capital, de la dépréciation et autres items essentiels à l'établissement d'une feuille de balance.

Nous sommes reconnaissants au gouvernement actuel de nous donner les chiffres véritables de ce déficit qui avoisine dix millions par an, comme nous l'avions démontré sous l'ancien gouvernement.

On sait que cette marine marchande a coûté soixante-dix millions et que les navires ont subi depuis une dépréciation considérable. En plus de cela, vu l'excès dans le nombre des navires construits, une bonne partie reste inemployée.

L'an dernier, dès sa première session, le gouvernement a décidé de réduire leur nombre et de disposer de vingt-sept navires, soit près de la moitié de la flotte.

Le gouvernement réaffirme son intention de réduire le nombre de ces navires afin de diminuer le déficit d'opération.

Les directeurs de la marine marchande proposent en plus une réévaluation du capital, ce qui diminuerait le montant de l'intérêt annuel. Mais ce ne serait là qu'un procédé de comptabilité et le gouvernement serait obligé de verser sous une autre forme la balance de l'intérêt qui n'apparaîtrait plus aux feuilles de l'administration de la marine.

Nous restons d'opinion qu'il faudra désaffecter complètement ce service au lieu de se contenter de le diminuer. Mais tant que les chemins de fer seront nationalisés, on y verra joindre un certain nombre de navires qui soient également la propriété de l'Etat.

L'un est le corollaire de l'autre; les deux services restent sous l'administration d'une commission nommée par le gouvernement.

Mais, à notre avis, quand on aura épuisé l'esai recommandé et continué d'accumuler les déficits, on en viendra à la conclusion que pas plus pour la marine que pour le transport ferroviaire, la nationalisation n'est un procédé désirable et avantageux.

Nous persistons à croire que le gouvernement devra un jour se défaire de ce résidu de marine marchande et des chemins de fer nationalisés.

Pour les Incurables

N'oublions pas que la campagne de souscription en faveur de l'hôpital des Incurables se poursuit toujours et qu'il nous faut atteindre le montant fixé si l'on veut voir naître cette oeuvre bienfaisante.

Accueillons bien les Sœurs de la Providence dont le dévouement est inlassable et souscrivons généreusement à l'appel qu'elles ont lancé en faveur de l'oeuvre qu'elles dirigent avec tant de bonté et de zèle.

Nos pouvoirs hydrauliques

L'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, a insisté une fois de plus sur l'importance de développer nos immenses pouvoirs hydrauliques.

Le discours qu'il a prononcé au banquet de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières sur cette question est toute une ligne de conduite pour l'avenir de notre province.

Le premier ministre a très justement démontré que, devant les mesures tarifaires excessives des Américains, il nous faut créer chez nous un marché, développer nos propres industries et nos pouvoirs hydrauliques.

Le développement de nos pouvoirs hydrauliques sera un puissant facteur vers notre indépendance économique; c'est de cette façon seule que nous nous affranchirons de la tutelle américaine.

Le développement de nos pouvoirs hydrauliques, que poursuit avec tant d'ardeur le gouvernement Taschereau, a aussi pour heureux effet de créer des centres industriels prospères dont le district de Trois-Rivières est un si éclatant exemple.

De plus, quand nous développerons nos pouvoirs d'eau, quand grâce à eux nous pourrions accroître notre production de bois de construction, de pulpe, de papier, etc., nous verrons constamment les Etats-Unis frapper à notre porte, ce sont eux qui auront besoin de nous.

La pulpe et le papier sont appelés à jouer un grand rôle dans notre développement industriel et il nous appartient de tendre nos efforts de ce côté, sans pour cela négliger le rendement de nos autres industries.

Le district de Trois-Rivières est l'un des plus importants de la province pour la production de la pulpe et du papier; il était tout naturel que l'école forestière que fonde le gouvernement provincial y soit installée.

C'est l'heureuse déclaration qu'a faite, au banquet de la Chambre de Commerce, l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts. Ce sera une nouvelle innovation importante pour la conservation et le développement méthodique de nos forêts que nous devons au parti libéral.

Pour ce qui est de la politique du développement de nos pouvoirs hydrauliques, nous devons reconnaître aussi que le gouvernement a choisi la meilleure méthode qui s'offrait à lui: le développement par l'initiative privée.

De cette façon, le gouvernement n'endette pas la population de la province; mais au contraire, en louant les pouvoirs d'eau, il fait tomber dans le trésor provincial des revenus importants.

Grâce à cette politique, le gouvernement aidera puissamment à créer de nouveaux centres industriels qui seront du même coup des marchés prospères pour les produits de la ferme.

La prohibition dans Ontario

Plusieurs candidats dans l'élection provinciale d'Ontario se présenteront en préconisant une politique de tempérance permettant l'usage du vin et de la bière.

Si les partisans de la prohibition sont encore puissants dans la province voisine, — et on ajoute que le vote féminin supporte également cette mesure, — cependant le nombre grandit de ceux qui se rendent compte que la prohibition n'est qu'un vain mot.

La prohibition a maintenant deux classes d'adversaires:

Ceux qui, pour des raisons de liberté individuelle, s'objectent à la restriction dans son principe même;

Et ceux qui considèrent le remède pire que le mal et croient que ce n'est pas un moyen efficace d'écarter l'abus des alcools.

Ce dernier groupe grossit sans cesse, parce qu'il est instruit par l'expérience.

Une loi trop rigide de prohibition favorise la contrebande et la fraude. Elle n'empêche pas le commerce de l'alcool; mais elle le réduit aux débites clandestins et à la distribution illicite d'une produit falsifié, vendu à des prix énormes.

L'exemple des Etats-Unis, à ce sujet, est concluant: les abus et les crimes mêmes causés par la prohibition y emplissent les colonnes de journaux.

Ontario n'a pas échappé à ces mêmes abus.

Et c'est pourquoi, même parmi ceux qui veulent sincèrement diminuer la consommation de l'alcool, il y en a de plus en plus qui renoncent à la prohibition comme moyen dangereux et recommandant une mesure de tempérance comme celle de Québec.

La tempérance respecte la liberté; mais elle la restreint en des bornes raisonnables; elle assure la qualité indispensable du produit, et elle en réserve les bénéfices aux services publics.

Ontario adoptera-t-elle une mesure semblable? Il sera intéressant d'analyser le vote prochain, à ce point de vue.

Heureux événement

Les deux premiers transatlantiques nous sont arrivés hier dans le port de Montréal, marquant ainsi l'ouverture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal.

Il faut tous nous réjouir de cet événement, car l'ouverture de la navigation signifie pour le pays tout entier une source d'activité et de revenus importants.

C'était un porc!

On a finalement découvert que la bête énorme qui s'attaquait aux troupeaux de vaches près de Windsor, Ontario, n'est autre qu'un porc de bonnes dimensions.

Evidemment, celui qui le premier lança le cri d'alarme était victime du régime prohibitionniste de la province voisine ou bien c'était un halluciné.

LAUSANNE SEMBLE VOUEE A L'INSUCCES

Les diplomates usent de tous leurs pouvoirs pour éviter un autre fiasco

PRIVILEGES ETRANGERS

C'est la grande question actuellement devant cette seconde conférence

(Table de la Presse Associée)

Lausanne, 4. — Les délégués de la seconde conférence pour établir la paix dans le Proche-Orient cherchent désespérément une solution pour empêcher la rupture que l'on craint à cause des divergences radicales entre les Turcs et les alliés et les Etats-Unis au sujet des garanties légales spéciales qui doivent être accordées aux étrangers pour remplacer les privilèges des anciens tribunaux consulaires abolis par la Turquie comme étant une partie des capitulations.

Les points si controversés sont l'autorité qui doit être accordée aux aviseurs légaux étrangers que la Turquie consent à employer et aussi les obligations que les alliés ont peut-être encourues lors de la première conférence, quand les Français et les Italiens appuyés par le représentant des Etats-Unis, intervinrent à la dernière minute pour empêcher la conférence d'échouer.

Ismet pacha offrit de nouveau aujourd'hui de signer le texte italien qui avait été accepté mais que les alliés ont maintenant retiré, car les Anglais ne l'ont jamais ratifié. Ismet a déclaré aujourd'hui au cours du débat, que les Etats-Unis avaient approuvé le texte italien.

Sir Horace Rumbold, le haut commissaire anglais à Constantinople, a dit que ce compromis avait été fait après que lord Curzon eut quitté Lausanne. La conférence étant donc terminée et ce compromis n'oblige pas les alliés.

Il a lu une version quelque peu révisée des premières demandes en vertu desquelles les arrestations, les perquisitions et les saisies concernant les étrangers à Constantinople, et à Smyrne, ne pourraient être faites qu'avec le consentement des aviseurs légaux, mais les arrestations ailleurs qu'en Turquie, pourraient simplement être attirées à l'attention de ces aviseurs. Sir Horace fut appuyé par le général Pellé, le haut commissaire français à Constantinople et d'autres délégués alliés qui ont dit qu'il n'était que raisonnable que les étrangers demandent des garanties spéciales pour quelques années après l'abolition des capitulations.

Ismet pacha, chef de la délégation turque, accusa les alliés de mauvaise foi. Il déclara énergiquement que la Turquie regardait la question des aviseurs légaux comme tranchée et qu'elle refusait de la discuter de nouveau. Sir Horace Rumbold rétorqua que s'il ne pouvait y avoir de discussion il était alors impossible de continuer la conférence de Lausanne.

Les Turcs ont déclaré ce soir, qu'ils ne feraient plus de concessions et qu'ils retourneraient à Angora si les alliés insistaient pour résoudre la question des aviseurs légaux.

La conférence s'ajourna au milieu de la confusion sans fixer de date pour sa prochaine séance. Les experts continuent leur travail, mais à moins que l'on ne fasse un compromis sur la question des aviseurs légaux, il est admis que la conférence peut échouer une seconde fois.

L'Assiniboine forme un lac

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, 4. — La rivière Assiniboine qui est à l'ouest de cette ville, a inondé des milliers d'acres de terre arable, forcé beaucoup de monde à évacuer les maisons et causé des dégâts évalués à plusieurs millions de dollars, aux voies ferrées et aux routes, s'est encore aujourd'hui montrée plus menaçante, le niveau ayant haussé partout.

Une hausse de cinq pouces et demi crée une situation inquiétante à Brandon et dans le voisinage. Les maisons ont dû être évacuées, tandis que les chemins débouchant au nord dans la ville ont été inondés et que quantité de fermes font face à la même menace.

La pression exercée par l'irruption de l'eau a rompu les vannes de la digue Belcourt, sept milles à l'est de Saint-Eustache, et en conséquence l'eau couvre des milliers d'acres de terre labourable. L'eau s'élevant à huit pieds en certains endroits. Plusieurs agriculteurs ont été chassés de leur demeure. A Irberville, où se trouve la colonie des Hutterites, le ruissellement Mill a débordé et s'est répandu sur les terres environnantes.

Le sucre baisse à Vancouver

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Vancouver, 4. — Les marchands en gros ont annoncé une réduction de 25 cents par 100 livres, dans le prix du sucre granulé. Le prix du sucre est maintenant de 11.05 par cent livres. Les marchands en gros ont annoncé une réduction de 25 cents par 100 livres, dans le prix du sucre granulé. Le prix du sucre est maintenant de 11.05 par cent livres.

Rév. Paul F. Gross de Bowden, N. Dark, écrit: "Il y a ici une demande considérable pour le Novoro du Dr Pierre. Quand ma dernière boîte arriva, je dus l'ouvrir au Bureau de l'Express et en vendre deux boîtes sur place. Le Novoro a été d'un grand secours pour bien des gens. Nous recommandons le Créateur pour les herbes curatives". Les ministres du culte ne considèrent pas la recommandation et la vente du Novoro du Dr Pierre au-dessous de leur dignité, car dans leur contact journalier avec les malades et les souffrants, ils ont eu de nombreuses occasions d'observer le remarquable effet curatif de cette simple préparation d'herbes, le remède de famille de quatre générations. Ce n'est pas une médecine de pharmacien, il est fourni par des agents locaux, ou est envoyé directement des laboratoires de Dr Peter Farney & Sons Co., 2591 Washington Blvd., Chicago Ill.

Livré exempt de droits au Canada.

LA SESSION FEDERALE

LE SERVICE DE MESSAGERIES
DU CANADIEN NATIONAL EST
DISCUTE NIER AUX COMMUNES

Le projet d'unification des diverses compagnies de messageries en exploitation sur le réseau des chemins de fer du gouvernement est proposé à la Chambre et expliqué par l'honorable Geo-P. Graham. — La politique de sir Henry Thornton.

L'IMMIGRATION ORIENTALE

De nouveaux amendements sont apportés au bill. — On veut restreindre l'immigration des Chinois qui seront des colporteurs, des blanchisseurs ou d'autres du même genre. — Les marchands pourront être admis sur restrictions. — La synthèse des amendements.

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — L'administration des chemins de fer du National Canadien a subi le feu de l'opposition à la Chambre aujourd'hui au cours du débat sur un projet de loi du gouvernement pour permettre aux lignes nationales de faire leur propre service de messageries.
L'honorable G. P. Graham, ministre des chemins de fer, expliqua qu'autrefois il y avait la Canadian Northern Express et la Canada Express, celle-ci opérant sur le Grand-Tronc. Il y avait aussi l'Intercolonial Express Company, qui avait acquis le lien avec le chemin de fer Intercolonial, mais les affaires sur cette ligne. La Canada Express avait acheté l'Intercolonial. Il n'y a maintenant qu'un seul bureau des chemins de fer qui exploite ces compagnies et on désire ne former qu'une seule compagnie.

Le très honorable Arthur Meighen demande pourquoi il faut considérer que c'est la vraie manière pour le National Canadien d'exploiter ces compagnies sans les distinguer du chemin de fer quand les compagnies particulières ne le font pas et trouvent que c'est un mal de le faire. Le Pacific Canadien exploite la Dominion Express Company distinctement.

M. Graham prétend qu'il n'y a pas d'avantages à faire une exploitation distincte quand toutes les actions sont la propriété du National Canadien.
M. Meighen soutient que jusqu'ici il n'y a pas eu de sérieuse tentative pour obtenir les avantages du fusionnement. Il n'y a eu de tentative que pour trouver une place pour chacun avec un titre suffisant pour sa charge. N'est-ce pas un fait que W. D. Robb, qui était en charge des locomotives sur le chemin de fer du Grand-Tronc, a été fait vice-président en charge du service des messageries.

M. Meighen insiste aussi que la Chambre devrait avoir toutes les informations prouvant que cette nouvelle méthode d'exploitation est plus économique. Le ministre, ajoutant, demande à la Chambre d'agir avec circonspection.
Revenant à M. Robb, M. Meighen dit qu'on l'a mis en charge d'une vaste entreprise de messageries à un salaire, croit-il, de \$25,000 par année, bien que M. Robb n'ait jamais eu une seule journée d'expérience dans cette sorte d'affaires. Combien d'autres vice-présidents y a-t-il dans cette catégorie et qui gagnent un aussi fort salaire?

M. Graham réplique que si le parlement désire intervenir avec l'administration du National Canadien jusqu'au point de vouloir apprendre les qualifications de chaque homme qui est choisi pour un emploi par le bureau de direction des chemins de fer nationaux, le bureau de direction va retomber dans la situation où se trouvait autrefois l'Intercolonial.

M. Meighen admet que ce n'est pas nécessairement une bonne chose de discuter les détails de l'administration à la Chambre des Communes. Il est essentiel cependant qu'une méthode quelconque soit adoptée qui permettrait à chaque député le désirant d'avoir les détails pour son propre compte.

Au cours de la session de 1921, continue M. Meighen, il avait proposé qu'un comité de la Chambre soit nommé pour revoir certaines phases de la situation des chemins de fer. On n'avait nommé un comité que trois semaines avant la prorogation de la Chambre de sorte que le travail de ce comité ne fut pas terminé. Son rapport cependant a de la valeur et M. Meighen se plaint que le gouvernement actuel n'est jamais tenté de nommer un nouveau comité pour continuer ce travail.

M. T. L. Church, (conservateur, Toronto Nord), dit qu'un comité du projet de loi permet au National Canadien de vendre une partie du chemin de fer de la banlieue de Toronto à Toronto Junction, à la ville de Toronto. Il est peine de voir que le nouveau bureau de direction du National Canadien ait cru bon d'adopter une ligne de conduite différente de celle qu'avait l'ancien bureau à l'égard des lignes de la banlieue de Toronto. L'ancien bureau désirait les exploiter en les électrifiant avec les concours des municipalités mais sir Henry Thornton a détruit tout ce projet en refusant de vendre les lignes aux municipalités.

La propriété particulière a fait une faillite de ce projet et M. Church dit qu'il s'objecte à ce que sir Henry Thornton maintenant et dépense beaucoup d'argent des contribuables dans une tentative dont on ne peut retirer aucun profit. La ville de Toronto et les trois autres municipalités desservies par ces lignes étaient prêtes à la gaie ainsi le pays d'abord s'achète et à les exploiter, soulageant ainsi le pays d'un fardeau de millions de dollars.

Le projet de sir Henry Thornton ne paiera pas l'intérêt sur les obligations, déclare M. Church.
L'honorable G. P. Graham soutient que les droits des détenteurs d'obligations étaient protégés en vertu du premier contrat, et qu'ils devront être garantis dans toute vente qui se fera. Le ministre croit que l'idée d'acheter des embranchements pour les lignes nationales est excellente et il approuve la conduite du bureau de direction à ce sujet.

Sir Henry Thornton cherche à savoir pourquoi on s'est départi du premier projet. Les wagons de quelques-unes de ces lignes sont désagréables et comparables seulement à ceux des chemins de fer de journaux du matin.

J. D. Chaplin (conservateur, Lincoln) se plaint aussi du service dans le district de St-Catherine. Il appartient au bureau de direction du chemin de fer de se mettre en rapport avec les municipalités et de voir si quelques améliorations ne pourraient pas être faites.

Les bienvenues au Canada. Le Canada doit se débarrasser de cette vieille idée que nous devrions garder nos connaissances pour nous-mêmes et que notre gain est leur perte. On doit se rappeler que la Chine a quelque chose à offrir aux races blanches et qu'il n'y a pas qu'un seul côté qui gagne, comme il le semble, à avoir des relations avec ce pays.

Le projet de loi est amendé de manière à étendre d'un à trois mois la période pendant laquelle les Chinois pourront être admis après que ce projet de loi, devenu loi, sera en vigueur.

LA NAVIGATION
EST BLOQUEE PAR
LES GLACES

Un barrage de glace s'est formé près de Cap-Breton

PONT DETRUIT

Un pavillon de danse et une maison meublée sont emportés à la dérive

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Sydney Nord, N. B., 4. — La barrière de glace qui s'est formée vers le sud, entre Cap-Breton et Terre-Neuve, ne semble pas diminuer d'épaisseur, ce soir, et l'opinion est au contraire que, dans certains endroits, cette barrière va en s'élargissant. Celle-ci se trouve à bloquer la navigation depuis plus d'une semaine.

St. Stephen, N. B., 4. — Après avoir résisté à l'eau et aux billots pendant cinq jours, le pont international sur la rivière Ste-Croix, qui relie Milltown, N. B., à Milltown, Maine, a cédé cet après-midi et l'extrémité du pont située sur la rive américaine a été emportée par les eaux.

Les dommages causés par l'inondation le long de la vallée de Ste-Croix se chiffrent maintenant à plus d'un million de dollars.

L'eau de la rivière Ste-Croix a baissé de trois pieds; mais comme il pleut encore aujourd'hui, on appréhende une nouvelle hausse du niveau de l'eau.
St-Jean, 4. — Les eaux de la rivière Ste-Jean ont établi un record aujourd'hui en atteignant un niveau plus élevé qu'en 1887, l'inondation à Millerville; mais celle-ci a été détruite sur la rive opposée, Clarence Northrup et sa famille ont juste eu le temps de se sauver avant que leur demeure fut soulevée de ses fondations.

Une maison meublée a également été emportée à la dérive sur la rive de Kennebec, de Summerville à Millerville; mais celle-ci a été détruite sur la rive opposée, Clarence Northrup et sa famille ont juste eu le temps de se sauver avant que leur demeure fut soulevée de ses fondations.

Le chemin Hamilton-Brantford qui couvre une distance de 19,18 milles a coûté \$658,907.05 soit \$34,358.86 par mille. Il croit que c'est probablement dans l'Ontario le chemin le plus coûteux auquel le gouvernement fédéral ait contribué.

M. Boys dit qu'un rapport soumis à la Chambre donnait le prix de ce chemin comme étant \$72,086 par mille. M. Graham dit que le gouvernement de l'Ontario avait d'abord décidé de le construire au premier prix jusqu'il avait résolu de faire une route beaucoup plus coûteuse. Mais le gouvernement fédéral ne paiera que sa proportion selon la première entente. Le gouvernement de l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de contribuer pour 40% du coût de ce chemin calculé sur une base de \$72,000 le mille.

Le comité ajourna sans qu'aucun des crédits ait été voté.

L'IMMIGRATION ORIENTALE

Ottawa, 4. — Le projet de loi sur l'immigration chinoise a été en troisième lecture à la Chambre aujourd'hui. Auparavant l'hon. Charles Stewart avait soumis à la Chambre, en comité, des amendements qui avaient pour but de faire disparaître quelques-unes des objections soulevées par l'opposition quand le projet de loi avait été discuté à une séance antérieure.

Au sujet de la nomination d'un contrôleur de l'immigration chinoise, on propose maintenant de nommer comme contrôleur un employé du département de l'immigration ou d'un département des douanes. On prendrait alors un homme qui a déjà été nommé par la commission du service civil. Le département des douanes est inclus parce qu'il y a des ports où résident actuellement un agent des douanes, mais il n'y a pas d'agent d'immigration et où l'on aura besoin d'un agent pour l'immigration chinoise.

Les autres amendements concernent des règlements pour définir certains termes dans le projet de loi et pour fixer les honoraires qui seront chargés.

Traitant de l'article qui définit qui doit être admis en qualité de marchands, M. Stewart dit que l'on propose d'ajouter le mot "marchand" les mots "qui doit être défini par règlement". On prend avantage, dit-il, lorsque la définition est placée dans la loi de la moindre échappatoire. En Chine on pourrait considérer comme marchand un homme qui fait des chaussures dans une arrière boutique.

Un agent canadien est placé en Chine on propose d'exiger de tous ceux qui demanderont à être admis au Canada de convaincre cet agent qu'ils sont actuellement des marchands, qu'ils ont un certain capital investi dans un commerce et qu'ils viennent au Canada pour vendre ou acheter des marchandises produites ou manufacturées en Canada ou en Chine. Le projet de loi tel que proposé n'admettra pas les colporteurs, les blanchisseurs, les tailleurs etc. Si le ministre trouve que les règlements sont suffisamment sévères, ils pourraient être amendés immédiatement. D'un autre côté si les définitions sont placées dans la loi, il faudra attendre la session du parlement pour les amender.

J. S. Woodsworth, (ouvrier, Winnipeg-Centre), dit qu'il est hypocrite de parler de l'immoralité des Chinois et en même temps de les admettre au Canada sous des conditions qui ne peuvent que favoriser l'immoralité. Les épouses et les familles des hommes devraient être admises à venir si elles le désirent. Il y a trop de préjugés contre les Orientaux. Le Canada aura un jour à traiter avec la population entière de la Chine, dit M. Woodsworth, et si nous voulons éviter un conflit à l'avenir, nous devons mieux nous entendre avec ce pays.

Les étudiants chinois devraient être

Winnipeg, 4. — De concert avec les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, le Manitoba va prendre des mesures pour cerner le banditisme à la frontière. La police provinciale gardant la frontière sera munie de motocyclettes rapides, de mitrailleuses de fusils et de revolvers d'un calibre élevé, tandis qu'une escouade de policiers conduisant des motocyclettes sera mise en faction constante. Le service de patrouille a été remis sur pied et un service d'intelligence secret a été organisé pour s'appuyer à la base des raids projetés. Le commissaire de la police provinciale H. J. Martin a enjoint à ses hommes de "tirer pour tuer". Toutes les motocyclettes qui manqueraient d'obéir aux ordres de la police seront exposées à une fusillade. L'an dernier la frontière avait été témoin de maints attentats, malheureusement peu réprimés.

L'IMPORTATION
DES LIQUEURS EST
RESTREINTE

Le bill empêchant l'importation privée des liqueurs est adopté

LES EXEMPTES

Les gouvernements, les distillateurs et les manufacturiers sont les seuls

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 3. — Le projet de loi pour limiter l'importation des liqueurs dans les provinces de Québec et de la Colombie Anglaise, qui n'ont pas la prohibition, a subi aujourd'hui sa troisième lecture à la Chambre des Communes, mais avec un amendement important. Le projet de loi tel que soumis stipulait que les liqueurs pourraient être importées dans ces provinces par le gouvernement provincial, par les manufacturiers et par les exportateurs. Tel qu'amendé par une motion du gouvernement, le projet de loi exclut les exportateurs et, en outre, des commissions provinciales, seuls les distillateurs et les manufacturiers auront le droit d'importer pour la fabrication de leurs produits.

Les honorables députés, dit sir Lomer Gouin, sont très opposés et avec raison à la contenance qui se fait dans cette province. Mes honorables amis s'objectent à ce que des permis soient accordés aux exportateurs. Eh bien! je suis prêt à les exclure.

L'amendement soumis hier par W. G. McQuarrie, ex-New-Westminster, demandant un phibitoire a été décliné. George Black, du Yukon, a déclaré que la lutte contre la contenance dans la Colombie Anglaise était une lutte faine.

M. George Black, conservateur (Yukon), dit que le but de la loi est de mettre en vigueur ce qui est connu sous le nom de loi Doherty, sans que le peuple soit appelé à voter. Il proteste fortement contre le projet de loi et est certain que le peuple de la Colombie Anglaise le rejetterait sans avoir la chance. L'opinion publique dans la Colombie Anglaise est opposée à ce que l'on permette aux individus de vendre des liqueurs dans cette province, mais elle est aussi opposée à toute tentative pour empêcher les particuliers d'en importer.

Le bureau qui contrôle les liqueurs dans la Colombie Anglaise, dit M. Black, c'est tout simplement le procureur général de cette province. Il tire les ficelles et les commissaires font ce qu'il veut. Le gouvernement avait la chance. L'opinion publique dans la Colombie Anglaise est opposée à ce que l'on permette aux individus de vendre des liqueurs dans cette province, mais elle est aussi opposée à toute tentative pour empêcher les particuliers d'en importer.

Le projet de loi cherche à créer un gouvernement par arrêtés ministériels d'une manière flagrante. Il donne en effet au procureur général de la Colombie Anglaise le droit de changer par arrêté ministériel la loi des liqueurs de cette province. Il n'y a aucune raison pour excuser une mesure si extraordinaire.

La guerre contre les contrebandiers, déclare M. Black, est une guerre simulée. Le bureau de contrôle des liqueurs n'encourage pas la tempérance. Avec le procureur général, le bureau actuellement fait monter sans raison les prix des liqueurs. Le peuple n'avait jamais prévu que le bureau de contrôle des liqueurs ferait tant de bruit autour de la vente des liqueurs.

On croit, déclare M. Black, que l'on ne devrait pas donner au bureau plus de pouvoir et que le peuple ne désire pas qu'on le fasse. Afin de vendre des liqueurs au bureau les compagnies anglaises sont obligées de nommer les officiers des associations libérales leurs agents, affirme M. Black: le gouvernement achète des marques d'eau-de-vie de l'Angleterre \$34.65 la caisse et il les revend au public \$54 la caisse.

Du prétendu vin de Porto a été vendu et on trouve quelques jours plus tard que qu'il avait été transformé en vin de Port. Des eaux-de-vie à bon marché sont traitées avec du jus de prune dans un appareil électrique à haut voltage, embouteillées une seconde fois et revendues \$3.50 la pinte, dit M. Black, en citant le rapport du comité qui a fait une enquête sur les comptes publics. Ce sont là, dit-il, des exemples de la manière dont opère le bureau de contrôle des liqueurs.

Ceux qui peuvent le faire ont le droit d'importer leurs propres liqueurs.

SIR LOMER GOUIN

Sir Lomer Gouin, ministre de la justice, dit qu'il désire ardemment que la loi soit telle qu'elle soit approuvée par les députés de la Colombie Anglaise et par le peuple de cette province. Il rappelle à la Chambre que, qu'il n'y ait pas de loi sur la vente des liqueurs et que le peuple de la Colombie Anglaise s'était prononcé par une forte majorité en faveur du système de contrôle par le gouvernement. Cela a été complété par une résolution de la législature de la Colombie Anglaise demandant au gouvernement fédéral de défendre l'importation des liqueurs si ce n'est par le gouvernement provincial. Sir Lomer rappelle à la Chambre que même dans les provinces où la prohibition régnait des exceptions existaient en faveur des particuliers.

Sir Lomer propose donc que la clause du projet de loi stipulant une exception en faveur des exportateurs de liqueurs, s'applique à toute personne ayant un permis du gouvernement fédéral pour exploiter une distillerie ou une brasserie conformément à la loi qui régit les distilleries ou les brasseries.

M. Meighen soutient que le ministre de la justice ne peut pas prétendre que le vote du peuple appuie le projet de loi. Dans la loi Doherty on avait placé des sûretés, que l'on se propose maintenant d'enlever. La Colombie Anglaise par aucun vote de peuple n'a jamais accepté ce projet de loi.

T. G. MacBride (progressiste, Carleton Place) croit que le peuple de la Colombie Anglaise désire ce projet de loi. Depuis que le gouvernement contrôle les liqueurs M. MacBride n'en a jamais goûté de mauvaise. Et je sais ce que goûte une bonne liqueur, ajouta-t-il pendant que la chambre riait. Il devrait être au-dessus de la dignité d'un député du parlement fédéral de faire des insinuations contre le procureur général d'une province comme cela a été fait pendant le débat. Il félicite le gouvernement d'avoir soumis ce projet de loi et il espère qu'il sera adopté.

L'amendement Gouin est alors adopté. L'amendement de W. G. McQuarrie (conservateur, New-Westminster) demandant un phibitoire est décliné sans division et le projet de loi subit sa troisième lecture.

Grève au
Château Frontenac

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 3. — Les travaux de construction de la nouvelle aile du Château Frontenac ont été interrompus ce matin quand les entrepreneurs refusèrent d'accéder à la demande des manoeuvres briqueurs et plâtriers qui voulaient faire augmenter leur salaire.

Cent cinquante manoeuvres se mirent en grève. Ils avaient demandé d'augmenter leur salaire de quinze cents de l'heure et la compagnie refusa. Ces ouvriers sont actuellement payés 35 cents de l'heure et ils en demandent 50. A la suite de la grève les briqueurs et les plâtriers furent incapables de continuer leur travail sans manoeuvres et ils se rendirent dans leur demeure pour y attendre que la question soit réglée d'une manière ou d'une autre.

Les clubs de courses
rembourseront

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 3. — On a appris que les divers clubs de courses qui ont bénéficiés des actes de Frank Dunn qui actuellement sert une sentence de trois ans de prison pour avoir négligé de rendre compte de certaines sommes perçues sur les pistes de courses pour le compte du gouvernement provincial, rembourseront le montant des réductions qui leur avaient été faites. Des négociations ont lieu actuellement entre le département du Trésor provincial et les représentants des clubs concernés sur les conditions de remboursement et le montant exact qui sera perçu des associations de courses cette saison. On a aussi déclaré que les clubs avaient montré beaucoup de bonne volonté dans cette affaire depuis qu'ils ont appris qu'ils n'avaient pas droit à cet argent qu'ils croyaient leur appartenir. On s'attend à ce que d'ici quelques jours une entente soit liée avec les clubs pour rembourser le gouvernement et que les autres clubs suivront ensuite leur exemple.

Le bilan de
L. R. Steel

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 3. — Au nom de G. T. Clark, liquidateur de la L. R. Steel Service Corporation Ltd., B. H. L. Symmes a produit à la Cour Supérieure un état des réclamations des créanciers de la compagnie.

Les réclamations des créanciers ordinaires s'élèvent à \$887,213.57 et celles des créanciers privilégiés à \$4,095.14. Les réclamations des créanciers ordinaires se subdivisent comme suit: produits et admissibles, \$704.10; non produits, \$49,932.11; contestées, \$36,577.36. Les créanciers privilégiés comme suit: produits et admissibles, \$617.95; non produits, \$1,239.51; contestées, \$2,837.65.

Parmi les créances ordinaires non produites les plus importantes sont celles de R. L. Steel Inc., Buffalo, \$160,805.17 et de la Steel Realty Development Corporation, \$688,685.29. Ces sommes, explique M. Symmes, représentent des billets donnés par la L. R. Steel Service Corporation pour des actions dans les autres compagnies.

Le juge en chef de la Cour Supérieure a décidé qu'un avis devait être envoyé aux créanciers les avisant de produire leur réclamation sinon ils couraient le risque de les voir rayer.

La session
terminée à Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — La session de la législature d'Ontario s'est terminée ce soir, quelques minutes après dix heures.

Le Parlement sera prorogé mardi prochain.

"Il est Différent"
voilà ce que l'on dit du
NOVORO
Du DR. PIERRE
C'est un remède barbare de mérite reconnu. Il a été en usage constant pendant cent ans, et a apporté le rayon de soleil de la santé à des milliers de familles.
ESSAYEZ LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, quand votre estomac fonctionne irrégulièrement, quand votre sommeil est agité, quand vous avez des douleurs dans le corps, quand vous vous sentez fatigué, etc.
Il ne peut être comparé aux autres remèdes. Il est formé par des sels naturels, et agit doucement sur le système digestif.
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd.
(Dépôt légal de tous droits au Canada.)

LONDRES DEPLORE
CETTE PARTIE
DE LA NOTE

Lord Curzon espère beaucoup de nouvelles négociations

PARIS-BRUXELLES

Les deux capitales approuvent l'attitude du premier ministre Poincaré

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4. — Jusqu'à une heure avancée ce soir le texte de la note de la France rejetant les offres de l'Allemagne pour régler la question des réparations n'avait pas encore atteint Londres.

La France semble rejeter les propositions allemandes sans payer beaucoup de déférence à l'opinion anglaise, et sa décision rapide bien qu'elle ne fut pas complètement inattendue a déçu dans leurs espoirs ceux qui croyaient que l'initiative de l'Allemagne amènerait les alliés autour d'une table de conférence.

Le cabinet anglais actuel est ouvertement en faveur des Français et dans certains milieux on soutient que si son influence ne réussit pas à induire le gouvernement français à examiner davantage la note allemande avant de la rejeter, il reste bien peu d'espoir. Le ministre des Affaires étrangères, lord Curzon, qui a entre les mains l'attitude de l'Angleterre en l'absence du premier ministre Bonar Law refuse cependant de se laisser abattre parce que la France refuse les offres de l'Allemagne. Dans un discours prononcé aujourd'hui à la Société Primrose, lord Curzon a annoncé que le gouvernement était en rapports étroits avec la France et la Belgique et il semble vouloir faire naître l'espoir que les alliés pourraient agir de concert pour influencer et induire l'Allemagne à faire des propositions plus satisfaisantes de règlement.

On déplore à Londres, surtout dans les cercles libéraux, la hâte avec laquelle la France rejette la note de l'Allemagne, parce qu'on craint que cela puisse avoir de graves conséquences politiques si le gouvernement Cuno tombe à Berlin et s'il est remplacé par un gouvernement entièrement socialiste. En même temps, les leaders politiques considèrent comme un manque de tact complet, cette partie de la note allemande qui parle de continuer la résistance passive. Ils déclarent que c'était virtuellement demander à la France de reculer dans la Ruhr et que cela inévitablement entraînerait un refus.

PARIS ET BRUXELLES
Paris, 4. — Les communications entre Paris et Bruxelles montrent que le premier ministre Theunis et le ministre des affaires étrangères Jaspars approuvent sans réserve la réponse du premier ministre Poincaré à la note allemande sur les réparations. Ils ont même fait certaines suggestions pour donner plus de force aux arguments de M. Poincaré. Le premier ministre français a accepté ces suggestions aussitôt et elles ont été incorporées dans le texte original et le document refait a été envoyé à Bruxelles ce soir par un courrier spécial.

Le cabinet belge doit décider le texte de sa réponse et en avisant M. Poincaré à midi, demain. La note française doit le premier ministre Poincaré à communiquer les points principaux à lord Greve, l'ambassadeur anglais, ce soir, sera remise aux ambassadeurs anglais, italien et américain de bonne heure demain après-midi.

Le mark baisse
(Cable de la Presse Associée)
Berlin, 3. — La nouvelle baisse du mark aujourd'hui a temporairement rejeté dans l'ombre la discussion de la manière dont Paris et Londres ont reçu la note du gouvernement sur les réparations.

L'attitude de l'entente a réagi sur la Bourse et le mark est soudainement tombé à 40,000 au dollar, mais les cercles du Reichstag ne sont pas enclins à considérer que la situation est sans espoir. Les leaders parlementaires déclarent que l'offre de l'Allemagne, bien qu'elle ait été gauchement formulée, suggère néanmoins un moyen pratique pour ouvrir les négociations.

deux anglais, ce soir, sera remise aux ambassadeurs anglais, italien et américain de bonne heure demain après-midi.

Faiblesse, épuisement chez la femme sont maintenant problèmes faciles à résoudre si elle prend les

PILULES ROUGES

Mmes A. Campbell et M. Mallette leur doivent la santé



Mme ANTOINE CAMPBELL, 15, rue Corinne, Québec.

J'ai pris les Pilules Rouges avec d'excellents résultats; je ne pouvais certes employer de meilleur remède. J'étais arrivée à

l'époque du retour de l'âge et je souffrais de maux de tête, d'engourdissements, de faiblesse, de nervosité. Tout cela s'est passé et la santé m'est revenue. Je n'hésite pas aujourd'hui à recommander les Pilules Rouges.

Mme Antoine Campbell, 15, rue Corinne, Québec.

A la suite de maternités rapprochées j'étais devenue très faible et nerveuse; je ne dormais presque pas; je souffrais de douleurs de dos et c'était avec peine que je parvenais à m'occuper de mes travaux domestiques. J'ai pris des Pilules Rouges qui ont promptement ramené mes forces et fait cesser mes douleurs. Mon sommeil fut ensuite régulier et réparateur et je pus jouir d'une bonne santé. Mme Mathias Mallette, 197, rue Chambord, Montréal.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, retiennent le plus grand bien de l'emploi des Pilules Rouges. Au retour de l'âge, elles doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges se vendent 50 centimes la boîte. Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes les ont. Cependant, si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrions sur réception du prix.

Compagnie Chimique Franco-Américaine, Ltée, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

IL EST TUE EN TOMBANT D'UNE HAUTEUR DE QUINZE MARCHES

Alors qu'il voulait aider deux hommes à transporter une valise, un nommé Desjardins culbute d'un escalier et meurt. — Deux témoins gardés à la Sûreté à la disposition du coroner.

Un nommé Ernest Desjardins, domicilié au No 201 Rivard, repose aujourd'hui sur les dalles de la morgue, comme conséquence d'une bagarre survenue à propos d'un transport de valise.

Les renseignements obtenus au sujet de cette malheureuse affaire sont peu nombreux et les témoignages sont plutôt contradictoires.

D'après la version de Lucien Provost, le neveu de la victime, qui fut témoin de l'accident, il appert que, vers 9 h. 30, samedi soir, Desjardins passait vis-à-vis le No 195 rue Rivard quand il aperçut deux hommes, Armand L'Archevêque et Antoine Lévêque occupés à monter une valise dans un escalier. Voyant que ceux-ci réussissaient difficilement dans leur travail, Desjardins monta une quinzaine de marches et s'efforça de leur aider. On lui répondit de s'occuper de ses propres affaires, que ceci ne le regardait pas. Comme Desjardins insistait, Lévêque l'aurait frappé d'un coup de pied en pleine poitrine; il aurait alors culbuté et serait venu s'affaîsser sur le trottoir.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut appelée; mais ce ne fut que pour constater la mort de Desjardins, étendu dans une mare de sang, et le corps de la victime fut transporté à la morgue où le coroner tiendra ce matin une enquête sur les circonstances qui ont entouré l'accident.

Le constable Ouellette du poste de police No 14, qui se trouvait près des lieux, fut notifié et il téléphona de suite à la Sûreté.

Le capitaine Forget, assisté des détectives Laroche et Lapointe, fit une enquête et vers les 11 h. 30, p.m., samedi soir, on amena à l'Archevêque et à Lévêque à la Sûreté. Ils sont gardés pour la plupart.

LE GOUVERNEMENT PRET A TOUT CONTRE LE SACRIFICE DES VIES

"Pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tenter l'impossible," a dit l'honorable L. A. David, secrétaire provincial, dans un éloquent discours, à l'ouverture du dispensaire antituberculeux aux Trois-Rivières. — Laissons pénétrer le soleil.

L'honorable Athanasie David, Secrétaire provincial, inaugura officiellement lundi dernier, l'ouverture aux Trois-Rivières d'un dispensaire antituberculeux et de deux Gouttes de lait, institutions qui constituent le premier jalon dans la campagne entreprise par le gouvernement provincial contre la tuberculose et la mortalité infantile.

L'honorable M. David, à cette occasion, a prononcé un discours important et fort éloquent dans lequel il a fait ressortir que c'était grâce à une loi qui respecte la liberté individuelle, que le gouvernement se trouve aujourd'hui en mesure de consacrer une somme d'un demi-million en cinq ans à la lutte contre la tuberculose.

Nous nous faisons un plaisir de publier ce discours de M. David, dont nous avons pu obtenir le texte, que voici :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, C'est il y a, je crois dix jours, un dimanche soir, qu'il apprit par téléphone que j'étais à Trois-Rivières. Je voulais, le juge Drouin, que j'aie eu d'autres pensées, que j'aie eu d'autres soucis. Il me dit : "Nous allons prochainement inaugurer dans notre ville un dispensaire, voulez-vous venir?"

Ce que je n'aurais pas refusé à l'ambulance encore moins pouvait-je le refuser à la cause de la Santé Publique, et je tiens dès le début des remarques que je ferai brèves, à noter que depuis longtemps Trois-Rivières s'est fait remarquer par une inquiétude fébrile de notre dans aucun domaine laissée en arrière, à tel point qu'un jour descendant à Québec, j'écoulais la conversation d'un Américain qui descendait aussi et à qui un superbe noir disait avec un aplomb merveilleux : "Three-Rivers, 31,000 population, 31,000 évaluation, le bord d'un bon pays, mais le C. P. R., qui connaît la population et l'évaluation de Trois-Rivières. Mais il n'est pas tout de l'avoir cette superbe réputation de dominer ou presque, dans le monde industriel, commercial et financier."

A quoi servirait ces millions d'évaluation ? à quoi servirait ces magnifiques usines de la St Maurice Paper, de l'International Paper, de la Weyburn et les autres ? à quoi servirait les encaisses des banques ? à quoi servirait la majesté et la richesse des forêts qui font la fortune de ces industries ? à quoi bon le grand réservoir de la haute, tout là-haut, en haut du St-Maurice, à quoi bon les flots tumultueux qui apportent ici les millions et les millions, si pour les recueillir vous n'avez que des bords défilés, des visages pâles, des mains qui ne peuvent plus travailler. Le premier souci, disait un homme d'Etat, de l'homme d'Etat Drouin, c'est la santé publique. Je dirai plus : le premier souci de tout citoyen, quel qu'il soit, qui aime vraiment son pays c'est sa santé à lui et celle de ses concitoyens, et c'est pour cela, n'allez pas croire de grâce que j'assume ici, au côté de compétence médicale, une compétence que je n'ai pas, mais je dis seulement en regardant mon pays; bel et bon de vouloir dans tous les domaines, prouver et assurer une supériorité, mais il faut si nous le voulons durable, si nous ne voulons pas qu'elle soit simplement artificielle, et qu'on bon jour comme le colosse de Rhodes, elle tombe parce que ses jambes sont trop faibles pour pouvoir la soutenir, il faut, d'abord, j'assure sur une base solide, à la preuve des fleuves.

Où, Messieurs, il est pitoyable de nous pencher sur les ravages causés chez nous par la mortalité infantile et la tuberculose. Le père Sengon, dont tant de vous mentionnez le nom, disait au début de ses conférences sur la tuberculose, une phrase que je croyais dans sa simplicité aussi émouvante que le plus beau des sermons qu'il prononçait à Notre-Dame.

Mesdames et Messieurs, dit-il : avez-vous jamais vu mourir un tuberculeux ? Avez-vous vu mourir un tuberculeux ? Avez-vous vu ces yeux désolés de vie. Avez-vous vu ces lèvres d'ou le sang partait lentement, simplement, comme les traces d'un burin dans la cire molle ? Avez-vous vu ces derniers éclairs qui s'éteignent dans des prunelles, comme la dernière petite étincelle d'une chandelle, d'une bougie : avez-vous vu à travers la peau qui déjà est desséchée sortir des os qui semblent plutôt vouloir s'effriter en poussière. Avez-vous vu ça ? Je l'ai vu ? J'ai vu, au moment où le dernier soupir s'en allait avec l'âme, un tout petit filet de sang descendre du côté droit de la gorge, et non pas à gauche, mais à droite, et je me suis dit de ce jour-là, comme le Père Sanson disait lui-même, lorsqu'il nous raconte l'incident de la petite Fernand, qui était morte en France, en disant : Elle ne serait pas morte, si elle avait vécu en Allemagne. Nous ne voulons pas qu'il soit dit que dans la province de Québec on ne meurt pas parce qu'on vit dans la province. Nous ne voulons pas que l'on dise que l'on ne fait pas ici ce que l'on fait ailleurs; nous ne voulons pas être inférieurs à nos amis de l'autre côté de la frontière, qui depuis maintenant des années et des années ont compris et se sont attachés à la tâche merveilleuse de vaincre chez eux, ce que vous voyez là et ce que vous voyez ici. Indiquant deux tableaux comparatifs de la mortalité infantile et de la tuberculose. Vous voyez ici, la mortalité infantile, je dirai : faites disparaître, diminuez la tuberculose et du fait même vous coupez 50 p.c. de la mortalité infantile.

Monsieur le juge, je vous remercie au nom de la province, je remercie votre comité, je vous remercie d'avoir compris que si vous voulez enrayer les deux fleuves qui nous menacent, qui nous font face, mais à qui nous faisons face. Si nous voulons enrayer, c'est à la femme d'abord qui en enfant qu'il faut d'abord veiller, préparer la vie avant que la vie se manifeste; préparer le citoyen dans la citoyenne, préparer l'enfant dans la mère, préparer la vie dans la faiblesse de vie, et encore une fois préparer l'enfant dans la mère. Et si vous réussissez à grouper autour de vous les femmes de notre pays, de celles qui depuis 300 ans ont eu des difficultés sans nombre, si, dis-je, les femmes de notre pays comprennent votre œuvre, et elles la comprennent, vous verrez petit à petit disparaître, Dr Normand, la longue file des petits corbards blancs qui s'en vont au cimetière. Ce sera fini ce jour-là, le cri d'une angouisse épouvantable, ce cri d'un patriotisme mal éclairé, ce cri qui n'a rien de religieux; un petit ange pour le ciel. Non ! Non ! lorsque Dieu donne la vie, il veut qu'elle soit bonne, et à qui il la donne la respect, quand il nous envoie des enfants, il veut que nous les gardions, il faut que nous les gardions. Messieurs les membres du clergé, il faut enrayer ces fleuves, si nous ne voulons pas en nous penchant sur les bords nous pencher sur des tombeaux.

Oh ! qu'ajouterais-je, sinon que vous avez été trop bon mon cher président, de parler de moi comme vous l'avez fait. Vous êtes de ceux qui en face d'une belle œuvre à accomplir, n'hésitez pas, mais plus que vous, Docteur Normand. Quelle coïncidence ? après six mois de distance je retrouve dans un même mouvement patriotique le maire de votre ville. C'était par une après-midi plutôt froide du commencement d'octobre, en face du Parlement, ce jour-là on dévoilait deux monuments, l'un à La Vérendrye, l'autre à Boucher. Un peuple immense se pressait voulant d'un commun accord apporter un témoignage de reconnaissance un hommage d'admiration à nos pères. Mon voisin, docteur, c'était vous, et nous parlions tout d'un coup comme aujourd'hui j'avais le malheur de parler après vous. Aujourd'hui j'agit non plus de rendre un hommage à nos pères, mais de le regarder sans

acrimonie, ni inutiles rancœurs ou rancunes, vous êtes encore ici où je suis encore, pardon, à vos côtés tout un peuple se presse, ce n'est pas le passé, c'est l'avenir que tous ensemble nous regardons, et pouvons-nous nous diriger vers un avenir plus lumineux, plus certain, plus éclairé, plus sûr, que vous nous dites cela, votre route. N'avez-vous pas dit tantôt que du haut de toutes les chaires, des paroles sympathiques, réfléchies, profondément patriotiques se sont fait entendre ? N'avez-vous pas dit que la chaire de vérité dogmatique est devenue chaire de vérité nationale hygiénique.

Messieurs les membres du clergé, l'on m'a quelquefois accusé, accusé est un erreur, m'a quelquefois dit que je disais trop ouvertement ce que je pensais. Si c'est un crime, je suis coupable, mais je vous dirai ce soir, avec votre permission, permission que je vous demande très humblement, dans la lutte que nous faisons : il n'y a pas d'éléments plus puissants pour faire l'éducation du peuple que le curé de la paroisse; il n'y a pas d'élément susceptible d'attirer plus l'attention de la masse que le prêtre; il n'y a pas d'homme capable de mesurer davantage les énergies et les volontés des malades que le prêtre. Vous avez, vous, des foyers sans soleil, vous voyez souvent sur des grabats s'étendant, entement jeunes garçons, jeunes filles, hommes et femmes qui n'ont pas à aller au dispensaire. Autrefois, l'on ne voulait pas aller à l'hôpital; l'on disait : à l'hôpital, à l'hôpital; jamais, jamais. Il ne faut pas que notre peuple dise cela du dispensaire. Il faut que vous leur disiez comment nos médecins ont la direction de nos dispensaires. Vous qui n'avez pas moyen de payer, allez vous faire traiter aux dispensaires, allez consulter les médecins aux dispensaires; le médecin, c'est un homme qui ne qu'on désire, que vous aider sans qu'il vous en coûte.

Laissez-moi vous dire : nous étions à peine partis de Montréal, nous étions à quelques milles de Montréal, où, Dieu merci, et n'en déplaise à Trois-Rivières, il a fait beau toute la journée; un beau soleil venant de l'ouest, dardait de façon superbe ses rayons, je regardais une maison, une vieille maison de chez nous, en pierre maigre aux superbes contreforts verts, mais tous les contreforts étaient fermés. C'était une maison où on avait l'air de dire au soleil : Va-t'en ! Quand voit par ces portes et ces fenêtres l'air du ciel, et que vous voyez le soleil, chassez le soleil, et là où rentre le soleil d'habitude le médecin s'en va.

C'est sont les remarques que je voulais faire, Messieurs et Mesdames de Trois-Rivières. Ici, nous avons besoin plus que nulle part ailleurs de notre force-vie, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

Je vous remercie au nom de la province, Messieurs les membres du comité, du superbe effort que vous avez fait, et en son nom je vous déclare, que pour empêcher le sacrifice des vies, le gouvernement est prêt à tout, nous ne pouvons compter sur aucune nation du globe, peut-être celle qui pourrait nous revenir des Etats-Unis, et que c'est à nous et nous voulons continuer notre œuvre dans un territoire couvrant 735 mille milles carrés, dont à peine dix pour cent est développé, et que nous avons les quatre millions des descendants des Français qui y vivent ici, et nous ne sommes pas déçus par ces deux fleuves que je vous ai mentionnés, la mortalité infantile et la tuberculose; et suivons la mode suivie au Japon, lorsqu'on se porte bien l'on paye le médecin et lorsqu'on est malade le médecin n'est pas payé. Ce n'est pas là très avantageux pour l'admettez, pour les médecins.

LA REACTION DU ROMANTISME FRANÇAIS A L'EGARD DE BYRON

M. J. M. Carré, professeur de littérature à l'Université de Lyon, a développé ce thème hier soir au cours d'une conférence à l'Alliance Française. — Découverte de Byron. — Enthousiasme qu'a suscité cette découverte. — Désunion dans le camp romantique et adoption de lord Byron comme chef de file.

M. Jean-Marie Carré, professeur de littérature à l'Université de Lyon, a donné une intéressante conférence, hier soir, sous les auspices de l'Alliance Française, dans la grande salle du Ritz-Carleton. Il a traité de Byron et des romantiques. M. Gonzave Desaulniers occupait le fauteuil présidentiel. Il a présenté le conférencier en termes laconiques. Inutile, a-t-il dit, de vous présenter M. Carré, puisque c'est à votre demande qu'il est venu vous parler, ce soir, du romantisme. Il avait ouvert au mois d'octobre dernier la série des conférences. Il a bien voulu la clore ce soir. Nous lui offrons nos remerciements.

Prenez alors la parole. Je n'ai pas la prétention, a dit M. Carré, de traiter en une heure une chose qui pourrait faire l'objet d'un gros volume et d'une foule d'articles. Aussi je veux borner mon sujet à l'étude de la réaction du romantisme français. C'est à quelque sorte refaire l'histoire de cette période qui couvre les années, de 1825 à 1834, date de la mort de Byron.

Le conférencier divise son sujet en quatre parties : 1. Découverte de Byron; 2. Enthousiasme qu'a suscité cette découverte; 3. Désunion dans le camp romantique et 4. Adoption à l'unanimité des romantiques de lord Byron, comme chef de file.

Entrant immédiatement dans la première partie de sa conférence, M. Carré a insisté sur la curiosité que chaque intellectuel de cette époque éprouvait à l'égard de Byron. Les bruits couraient sur les scandales de sa vie privée, on savait qu'il avait épousé une jeune fille pendante, qu'il était abandonné de la société, qu'il avait quitté l'Angleterre pour mener une existence désordonnée en Italie et en Suisse. Il y avait dans toute cette série de faits et de légendes, matière à curiosité.

En 1812, Byron publiait son premier ouvrage, mais à cette époque l'opinion française était préoccupée par la guerre de Russie et dans le choc des épées, on oubliait l'existence d'un génie poétique. Aussi faut-il attendre le jour où Byron viendra en Suisse pour voir sa muse susciter de l'intérêt. Il y avait bien Madame de Staël qui avait cherché à le mettre en valeur. Elle admirait son génie, bien qu'elle détestât son caractère. Mais ces démarches pour faire connaître le poète furent vaines.

Il devait exercer un foudroyant prestige sur Lamartine à Genève. Ici le conférencier lit cette page où Lamartine rapporte cette première entrevue avec Byron.

Il rencontre plus tard un autre poète français qui devait à son tour s'étonner de sa muse, et qui était de la Suisse, Byron avait écrit cette page où il avait rencontré Stendhal. C'est lui qui avait dit à Byron : "C'est toi qui es le poète français qui ont le plus contribué à le faire connaître et qui ont consacré sa renommée en France. Aussi en 1820, voit-on apparaître les premières traductions françaises des œuvres du poète anglais."

Passant à la seconde partie de sa conférence, l'enthousiasme suscité par la connaissance des œuvres de Byron en France, M. Carré a fait remarquer que ce sont surtout par les jeunes et par les femmes que le poète a conquis l'admiration. Michelet, qui débutait alors, Byron, comme ceux qui ont la passion des lettres fortes. Cette figure mâle, belle, mélancolique, intéressante les femmes. On comprend que Madame de Remusat pouvait pouvoir écrire à son fils : "Je voudrais être jeune et belle, je voudrais être sans lien. Je crois que j'irais chercher cet homme pour tenter de le ramener à la vertu et à la vérité."

C'est l'époque où Byron commence à toucher les sensibilités plus vives et les cœurs passionnés. Il émeut et trouble. On l'admire, on le cherche. Mais on commence aussi à voir se dessiner un mouvement de détachement. De mauvais bruits couraient à son sujet. On rapportait qu'il avait assassiné une femme qu'il aimait, et qu'il buvait dans le crâne de sa victime. L'âge des ténèbres allait commencer. Les classiques et les mor-

Comment tous ces éléments disparates venaient-ils se réunir pour former le romantisme français, se demande le conférencier, en attaquant la quatrième et dernière partie de sa conférence, la réaction du romantisme français à l'égard de Byron. Jusque là les uns se désolent pour Byron, les autres classiques reprochaient aux jeunes gens leur engouement pour Byron. Victor Hugo se charge de leur répondre en proclamant que le romantisme c'est Chateaubriand comme Byron. La littérature romantique ne proscrire personne.

Désormais, dit M. Carré l'union est faite. Le romantisme accepte à la fois la prière de Lamartine et la révolte de Byron. C'est Victor Hugo qui a consacré cette union. La victoire est accomplie; Byron est adopté par la première comédie par la seconde génération romantique. Byron est installé près de Chateaubriand, qui dit-il, n'en était pas très flatté.

Les entreprises consistent en confections de pavages, de trottoirs et d'échelles. Recommandées lundi à l'approbation des échevins, elles seraient les premières à l'été, cette année, pour ce qui concerne les pavages et les trottoirs.

Les pavages qu'on attendait de voir faire la semaine prochaine sont des restes de l'année dernière. Mais déjà la ville a commencé l'entretien et la réparation de la voirie. M. Terreault a déclaré, en effet, hier que depuis deux jours ce travail s'accomplit dans les rues de Montréal. A cette fin, la ville a acheté de la pierre de la région de la voirie fonctionnelle.

Le matériel qui elle fabrique est resté de 1922 et comprend, notamment, 300 tonnes de bitume, toutes réservées à la réparation des pavages. Quant aux trottoirs, il en est un qu'on est déjà en train de réparer dans la rue Notre-Dame, entre les rues Atwater et Fulford.

De son côté la compagnie des tramways, qui doit procéder la ville par tout où les tramways circulent, est résolu à l'œuvre. Ainsi elle prolonge actuellement ses voies dans le boulevard Rosemont, de la rue Papineau à la 1ère avenue et aussitôt que le travail sera achevé le pavage sera commencé dans la rue de Fleurymont, la compagnie tenant l'assiette de la voie double, travail qui est stimulé afin de permettre à la ville de poser ensuite un pavage en asphalte. La rue de Fleurymont est actuellement en bien mauvais macadam, entre les rues St-Denis et de Lanaudière. De

La ville est en train de réparer les trottoirs et les pavages avec les restes d'asphalte et de ciment de l'an dernier. — La confection des nouveaux pavages commencera la semaine prochaine. — La Compagnie des Tramways est aussi à l'œuvre.

La confection de nouveaux pavages commencera probablement la semaine prochaine. M. Terreault, directeur du service des travaux publics, le pense ainsi. Il a annoncé hier que tout l'asphalte requis d'ici à l'automne sera prochainement acheté. Des soumissions ont été demandées par le comité exécutif pour la fourniture d'environ 3,500 tonnes d'asphalte. Le comité examine présentement l'adjudication du contrat et lundi prochain le conseil municipal sera prié d'approuver un tel tour. Le prix de l'asphalte varie, dit-on, entre \$16 et \$20 la tonne. Le comité exécutif l'achètera liquide grâce aux valises de garage qu'il possède désormais dans ses entrepôts. L'asphalte serait alors acheté en wagons. Il a été acheté l'an dernier en barils et à raison d'un peu plus de \$21. En tout l'asphalte requis en 1923 pour les seuls travaux à faire en régie coûterait près de \$70,000. N'entrant pas tel quel dans la confection des pavages, l'asphalte sera ensuite mélangé à du sable et à de la poussière de pierre, matériaux dont la ville sera aussi pourvue ces jours-ci pour la saison entière.

En même temps que l'achat de 3,500 tonnes d'asphalte, le comité exécutif a demandé à la ville de lui fournir des matériaux pour la confection des pavages. M. Terreault a révoqué hier quelques douzaines d'entreprises de voirie sont prêtes à être votées par le conseil municipal. Le montant s'élèverait en argent à près de \$250,000.

La route Lévis-Jackman (Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 4. — La route Lévis-Jackman, qui est la plus courte entre Québec et la frontière américaine a été ouverte aujourd'hui. Elle est cependant fermée aux voitures lourdes et il est défendu d'y faire de la vitesse.

La journée des arbres à l'exposition de Québec (Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 4. — On est à prendre les mesures nécessaires ici pour que la journée des arbres soit observée durant l'Exposition de Québec, à la demande de Québec, à la demande du ministère de l'Agriculture.

La journée des arbres pour la partie est de la province a été fixée au 12 mai et il est compris qu'un programme sera tracé, auquel des enfants seront appelés à participer.

La route Lé